

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011\_A129-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des  
formalités de télé-transmission au Contrôle  
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2011\_A129**

## **OBJET : Ressources - Budget - Débat d'orientations budgétaires 2012 - Budget principal**

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel – BOYER Michel - BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges – CURINIER Erick - DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc - GARCIA Daniel – GARÇON Jacques - GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danièle - LOUIT Christian - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik - MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – RIVET-JOLIN Catherine – ROUARD Alain - ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jaques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Helliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIELLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – FILIPPI Claude – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLE donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
Monsieur Régis MARTIN

**Objet : Budget- Débat d'Orientations Budgétaires 2012 - Budget principal  
Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le 15 décembre prochain, notre assemblée aura à se prononcer sur le projet du Budget Principal pour l'exercice 2012.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget. Tel est l'objet du présent rapport.

## **SOMMAIRE :**

### **1<sup>ère</sup> partie : le contexte mondial et national**

<u>I – La situation de l'économie et des finances publiques</u>	p.4
A – situation de l'économie 2010-2011 et perspectives pour 2012	p.4
B – situation des finances publiques	p.5
<u>II – Orientations 2012 des finances publiques et mesures concernant les collectivités</u>	p.6
A – Les principales orientations des finances publiques	p.6
B – Les mesures concernant les Collectivités Locales	p.7

### **2<sup>ème</sup> partie : le contexte financier du budget 2012**

<u>I – Situation des finances au terme du budget 2010</u>	p.8
A – Les recettes de fonctionnement	p.8
B – Les dépenses de fonctionnement	p.12
C – Les dépenses d'investissement et leur mode de financement	p.15
<u>II – Perspectives budgétaires 2011-2014</u>	p.17
A – Les hypothèses de travail retenues	p.17
B – Hypothèse « Fil de l'eau »	p.19
C – Le scénario « Noir » prise en compte totale du PPI	p.21
D – Synthèse de l'analyse prospective	p.23

### **3<sup>ème</sup> partie : L'élaboration du budget 2012 et les grandes orientations de la CPA**

<u>I – Les grands équilibres du budget 2012</u>	p.24
A – Section de fonctionnement	p.24
B – Les dépenses d'investissement	p.29
<u>II – Les grandes orientations de la CPA en 2012</u>	p.30
A – Direction Générale des Services Administratifs	p.30
B – Direction Générale des Services Techniques	p.54
C – DGA Déplacements, transports et infrastructures	p.65
D – DGA prospective et aménagement	p.68

<b>CONCLUSION</b>	p.73
-------------------	------

La loi du 6 février 1992 dite loi ATR « Administration Territoriale de la République » dispose que les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent organiser un débat sur les orientations à venir dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les objectifs de ce rapport sont de débattre des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif, et de donner une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

## **PREMIERE PARTIE :** **LE CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL**

### **I – SITUATION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES PUBLIQUES**

#### **A- SITUATION DE L'ECONOMIE 2010-2011**

Dans un contexte de reprise mondiale, l'économie française a renoué avec la croissance en 2010.

Ainsi sur 2009-2010, le PIB français n'a subi qu'un repli de 1.2% quand celui de la zone euro reculait de 2.4%.

Au total, le PIB a progressé de 1.5% en 2010.

Dès 2010, la croissance française est redevenue plus autonome et moins dépendante des soutiens publics.

Ainsi, le revenu des ménages a progressé de 2% en 2010 après 0.6% en 2009.

L'activité économique en France a été très dynamique au premier trimestre 2011, avec une croissance du PIB de 0.9%. Cette accélération tenait en partie à des facteurs temporaires (prime à la casse...), ainsi qu'à une reconstitution des stocks, classique en phase de reprise, qui a sensiblement contribué à la croissance. La dissipation de ces effets favorables, conjuguée à une dégradation de la conjoncture internationale, à débouché sur une stabilisation du PIB au deuxième trimestre.

La croissance en 2011 devrait s'inscrire à +1.75%, prévision en léger repli par rapport au scénario associé à la loi de finances pour 2011, le ralentissement de l'activité à l'été étant un peu plus prononcé qu'attendu.

Aussi, en raison de la hausse des prix des matières premières l'inflation devrait s'établir à +2.2% en moyenne annuelle.

Pour autant la demande des entreprises devrait rester dynamique.

## **B - SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES**

En 2010, le déficit public s'est établi d'après l'INSEE à 7.1% du PIB, après 7.5% du PIB en 2009.

Cette amélioration est essentiellement portée par un effort important de maîtrise de la dépense publique ainsi que par l'extinction progressive des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement en 2009 dans le cadre du plan de relance.

Les recettes publiques ont augmenté de 3.1% en 2010.

Le taux de croissance des dépenses publiques en 2010 a été historiquement faible 0.6% en volume contre une moyenne de 2.3% sur la période de 2002-2008.

Le déficit public a été réduit de manière volontariste de 0.4 point, à 7.1% du PIB.

Le ratio d'endettement public au sens de Maastricht a progressé de 3.3 points pour atteindre 82.3% soit un rythme moins rapide qu'en 2009.

L'objectif de déficit public pour 2011 à 5.7% du PIB est confirmé.

La révision des hypothèses économiques d'inflation et de croissance conduit à anticiper d'une part, une charge de la dette plus importante que prévu et, d'autre part, de moindres recettes d'impôt sur les sociétés cette année.

L'impact de cette dégradation sur les comptes publics sera toutefois compensé par des facteurs d'amélioration attendus sur les autres secteurs des administrations publiques, liés notamment à une progression plus dynamique que prévu de la masse salariale, aux recettes fiscales des collectivités locales et à de moindres dépenses des opérateurs.

L'évolution du contexte économique a donc conduit le Gouvernement à déposer un projet de loi de finances rectificative pour 2011.

Ce projet de loi intègre donc des mesures de nature fiscales qui amélioreront globalement le déficit public d'1Md'€ dès 2011. Il vise ensuite à tenir compte de l'effet de la révision du contexte macro-économique sur la charge de la dette et les recettes d'impôt sur les sociétés et à ajuster en conséquence le solde budgétaire.

Enfin, il poursuit l'effort de maîtrise de la dépense de l'Etat en procédant à l'annulation de 460M€ de crédits budgétaires, afin de respecter strictement l'objectif de stabilisation en valeur des dépenses de l'Etat hors dette et pensions.

Le besoin de financement des administrations publiques locales diminue fortement en 2010 1.7M€ après 6.2M€, principalement du fait d'un ralentissement des dépenses.

Les dépenses ont reculé de 0.4% en valeur en 2010 du fait de l'anticipation des investissements dans le cadre du plan de relance de l'économie en 2009.

Les recettes continuent de progresser de +1.6% en 2010, après +4.9% en 2009. Le taux des impôts directs locaux augmentent moins en 2010 qu'en 2009, année postélectorale.

La réforme de la TP joue fortement sur la composition des recettes des administrations publiques locales en 2010 sans impacter leur solde conformément aux engagements pris par le Gouvernement.

Enfin les droits de mutation repartent en nette hausse (+35% après -26% en 2009) du fait de la reprise du marché immobilier.

## **II - ORIENTATIONS 2012 DES FINANCES PUBLIQUES ET MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES**

### **A - PRINCIPALES ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES**

Le Gouvernement s'est engagé sur le respect de la norme de dépenses « zéro valeur » en 2011.

Sur le périmètre de la zone « zéro valeur », la dynamique de l'inflation et des taux à court terme pourrait entraîner une légère tension sur la charge de la dette.

Cependant l'objectif global pour l'exécution des dépenses en 2011 reste le respect de la règle d'une dépense ne progressant pas plus vite que l'inflation.

### **B - LES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES**

Les dépenses des administrations locales repartiraient à la hausse en 2011 avec une reprise de l'investissement.

La hausse des dépenses serait aussi limitée par la progression modérée des dépenses de fonctionnement.

Le plan de rigueur mise en œuvre dans la loi de finances rectificative pour 2011 ne comporte aucune mesure visant directement les collectivités territoriales, celles-ci devraient pourtant être mises à contribution au sein du PLF pour 2012.

La crainte des collectivités est que le gouvernement réduise, dans le cadre du PLF pour 2012 les dégrèvements d'impôts locaux (part de l'imposition qu'il prend à sa charge à la place du contribuable). D'où un manque à gagner en recettes fiscales pour les collectivités.

## DEUXIEME PARTIE :

### CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2012

#### I – Situation financière au terme du budget 2010

La Communauté du Pays d'Aix a réalisé un volume global de dépenses en 2010 de **plus de 456 M€**, décomposées en :

- section de fonctionnement : **336 M€**
- section d'investissement : **120 M€**

En matière de recettes, les deux sections représentent plus de **485 M€** dont **370 M€** en fonctionnement et **115 M€** pour la section d'investissement (emprunts compris).

Ces montants comprennent les mouvements réels et d'ordre, tant en dépenses qu'en recettes.

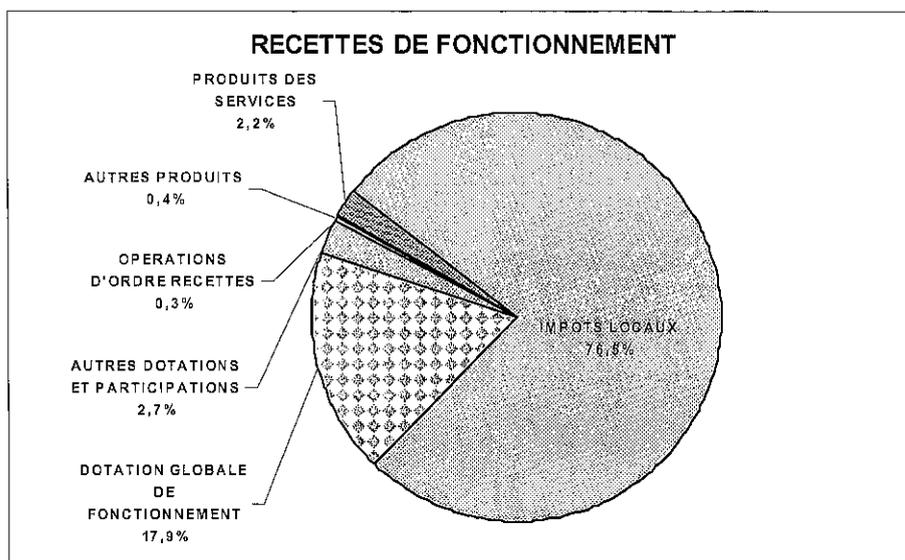
Le **résultat comptable de fonctionnement**, est excédentaire de **33.7 M€** malgré une hausse des dépenses de près de **4%** et une **progression** des recettes de l'ordre de **2%**.

Pour **l'investissement**, le solde d'exécution est déficitaire de **5.4 M€** révélant une hausse des dépenses d'équipement de l'ordre de **6.2%**.

#### A - Les recettes de fonctionnement

##### 1 - La structure des recettes

Les recettes de fonctionnement (370 M€) comprennent essentiellement les produits de fiscalité directe locale, les dotations de l'Etat, diverses dotations et participations ainsi que les produits des services de la communauté.



Les ressources de remplacement de la Taxe Professionnelle, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et le Versement Transport fondent l'essentiel de la ressource communautaire avec près de 283 millions d'euros (76 % du total des produits de fonctionnement).

En 2010, les ressources de remplacement de la taxe professionnelle représentent encore 199 millions d'Euros, soit près de 54% des recettes réelles de fonctionnement. Notons que ces ressources seront moins dynamiques à l'avenir, les compensations de l'Etat (DCRTP et FNGIR) représentant 40% de l'ancienne taxe professionnelle.

Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités territoriales représentent environ 20% de l'ensemble des recettes de fonctionnement avec un produit de 76 millions d'euros dont la principale composante est la Dotation Globale de Fonctionnement (66 millions d'euros).

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 8,3 millions d'euros, en baisse de 30% par rapport à 2009. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que les recettes exceptionnelles liées à l'exposition consacrée à Picasso en 2009 s'élevait à 3,9 M€. Hors recettes exceptionnelles, le produit des services 2009 observe une stabilisation sur l'exercice 2010.

## 2- L'analyse des recettes de fonctionnement

### **Les contributions directes**

Elles représentent 269 M€ et sont ainsi réparties :

### Les ressources de remplacement de la Taxe professionnelle

#### *\*La réforme de 2010 :*

La loi de Finances pour 2010 a supprimé définitivement la taxe professionnelle pour toutes les entreprises depuis le 1er janvier 2010.

Pour toutes les entreprises depuis le 1er janvier 2010, la TP est remplacée par :

- Une contribution économique territoriale (CET) à deux composantes :
  - La cotisation foncière des entreprises (CFE), fondée sur les bases foncières, dont le taux est fixé par les collectivités locales.
  - La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux – fixé au niveau national – sera progressif, allant de 0% pour les entreprises de moins de 500 000 € de chiffre d'affaires à 1,5% pour les entreprises de plus de 50 M€ de chiffre d'affaires.

S'y ajoute un impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), frappant les activités non délocalisables (énergie, télécoms, transport ferroviaire) pour limiter le gain correspondant à la suppression de la TP

En 2010, année de transition, les collectivités locales ont perçu une compensation relais égale au minimum au produit de TP qu'elles avaient perçu en 2009.

#### *\*L'évolution :*

Les recettes de fonctionnement de la communauté d'agglomération du pays d'Aix reposent de manière prépondérante sur les contributions fiscales dont la Taxe professionnelle était l'élément principal (55% des recettes réelles de fonctionnement). Le montant perçu de la compensation relais en 2010 s'élève à plus de 199 millions d'euros, soit un produit équivalent à celui de 2009.

Cette réforme de la fiscalité se traduit à compter de 2011 par une profonde modification de la structure des ressources fiscales de la CPA mais également par une perte d'efficacité de son levier fiscal. En effet, la part « figée » des ressources (FNGIR et DCTP) représentera en 2011 plus de 40% de la TP.

### **Le versement transport**

Le produit tiré du VT pour l'année 2010 est de 41,8 millions d'euros, en progression de 15% par rapport à 2009. Il représente 14,8% de la fiscalité intercommunale et 11,4% des recettes réelles de fonctionnement.

Il ne couvre néanmoins toujours pas les dépenses de la direction des Transports.

### **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

La TEOM est destinée à financer la collecte et l'élimination des déchets ménagers. La CPA perçoit le produit en lieu et place des Communes membres depuis le 1er janvier 2003.

La TEOM est assise sur le foncier bâti et plus précisément sur le revenu net cadastral servant de base à la taxe foncière.

En 2010, le taux est unique pour l'ensemble des communes de la CPA et s'établit à 9,6%.

Le produit de la TEOM représente plus de 37 M€ de recettes en 2010, soit une croissance annuelle de 13%.

### **Les dotations et participation reçues (76 M€)**

Elles sont constituées essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de participations de l'Etat et des collectivités territoriales et de diverses allocations compensatrices relatives à la taxe professionnelle.

### **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Elle représente près de 66 M€ de recettes en 2010, soit 18% des recettes réelles de fonctionnement. Elle comprend la dotation d'intercommunalité (12.2 M€) et la dotation de compensation (53.8 M€).

Notons que la progression de la DGF depuis 2006 n'a été que de 6%.

## Les participations

Les participations reçues de l'Etat et des Collectivités Territoriales représentent 7,5 millions d'euros en 2010. Elles correspondent à certains concours de l'Etat (notamment la DGD au titre des transports scolaires) et des différentes collectivités territoriales en liaison avec les actions menées dans l'exercice des compétences de la CPA.

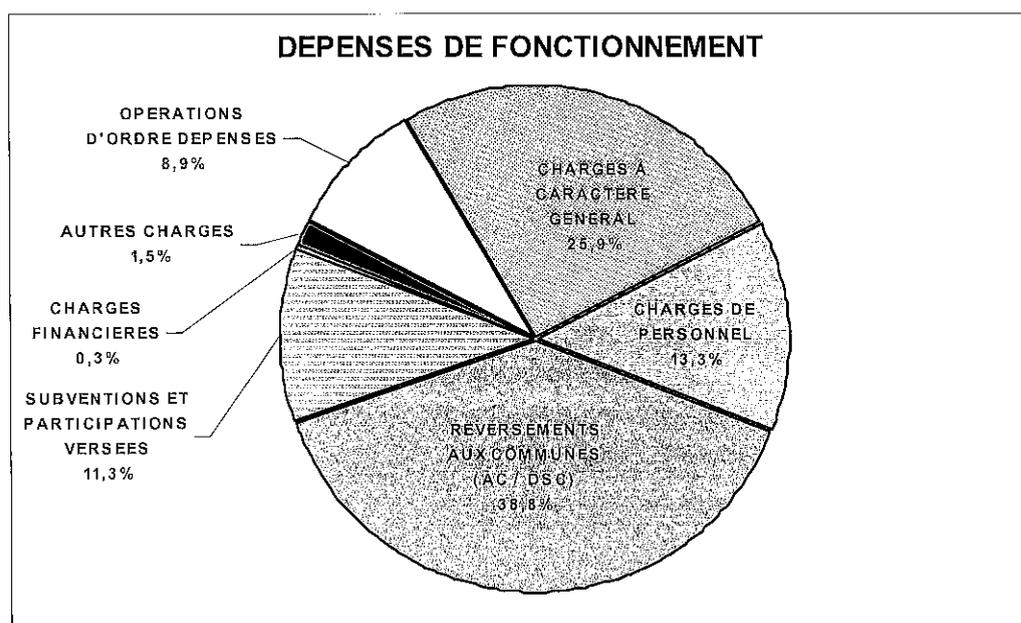
## Les Allocations Compensatrices

Les autres compensations en matière de taxe professionnelle poursuivent leur décroissance et comprennent l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (0,6 millions d'euros) et la réduction progressive de la fraction des recettes de T.P. (1,8 millions d'euros).

Ces deux mécanismes de compensation vont être modifiés compte tenu de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET (contribution économique territoriale).

## B - Les dépenses de fonctionnement

### 1 - La structure des dépenses



Les dépenses de fonctionnement (336 M€) se répartissent principalement entre les reversements aux communes, les charges à caractère général, les dépenses de personnel ainsi que diverses subventions de fonctionnement.

L'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire représentent 39% du total des dépenses communautaires avec 130 M€.

Les charges à caractère général, qui financent l'action communautaire, s'élèvent à 87 M€ soit 26% du Budget.

Viennent ensuite les charges de personnel 45 M€ (13%).

Les subventions et participations avec 38 M€ représentent 11% du budget de fonctionnement.

Les autres charges, comprenant entre autres les participations obligatoires et les dotations aux amortissements occupent en 2010 près de 11% du budget pour un total de 35 M€.

## 2 – L'analyse des dépenses

L'analyse des principaux chapitres budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement nous permet aujourd'hui de dessiner la structure financière de la Communauté du Pays d'Aix.

- Les Reversements de fiscalité en direction des communes

Ils représentent près de 40% de l'ensemble des charges en 2010, montant stabilisé depuis 2005 à un niveau de l'ordre de **133 M€**.

L'Attribution de Compensation représente le reversement du produit de Taxe Professionnelle perçu par chaque commune l'année précédant l'institution de la TPU, diminué du montant des charges transférées à la Communauté, garantissant la neutralité financière lors du transfert de compétence.

Elle s'élève à **89 M€** pour 2010, soit 241 € par habitant.

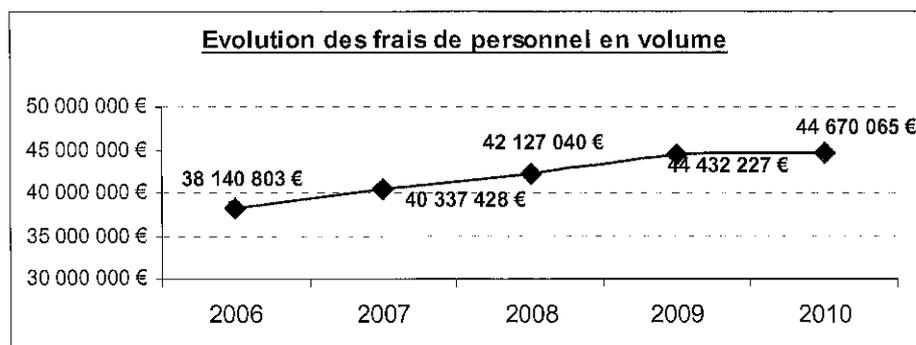
Pour l'année 2010 le montant global de DSC versé aux communes représente **41.2 M€**, soit un montant de **112 € par habitant**.

- Les Charges à caractère général

Le fonctionnement général de la collectivité représente 26% du budget avec une dépense de plus de **87 M€**. Ce chapitre comprend l'ensemble des comptes destinés à financer le fonctionnement de la collectivité hormis les frais de personnel, les subventions et autres charges spécifiques.

- Les Charges de personnel

Les charges de personnel sont un poste de dépenses important des budgets des collectivités publiques. Pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, avec **44.7 M€ en 2010** elles représentent près de **13.3%** des charges réelles de fonctionnement, soit une croissance de 0.5 % par rapport à 2009.



- Les autres charges de gestion courante

Regroupées dans les comptes 65, elles s'élèvent à **38 M€** en 2010, soit 11% du budget, avec une évolution particulière au fil des exercices. Hors participations obligatoires (10M€), le montant des subventions versées s'élève à près de 28 M€ dont 18 M€ en direction des associations et autres organismes de droit privé.

Notons qu'en 2010, un nouveau dispositif de fonds de concours globalisés a été mis en place. Trois types de financement ont été créés :

- ✓ Fonds de concours destinés au fonctionnement d'équipements communaux
- ✓ Fonds de concours destinés au fonctionnement d'équipements supra communaux
- ✓ Fonds de concours destinés au fonctionnement d'équipements contribuant au rayonnement communautaire et métropolitain

En outre, il convient de rapprocher ces 28 M€ du montant des subventions d'investissement (44.5 M€) pour estimer le volume total de ressources versées sous forme de subventions.

A ces dépenses viennent s'ajouter les charges financières composées essentiellement d'intérêts liés aux emprunts (0.9M€), les charges exceptionnelles et les opérations d'amortissement (29 M€).

Ces trois postes représentent 11% des dépenses communautaires.

## **C – Les dépenses d'investissement et leur mode de financement**

En 2010, le volume de dépenses d'investissement réalisé s'est à nouveau infléchi et totalise **79.7 M€**.

Sur un total inscrit de 118 M€, le taux de réalisation s'établit donc à 67.7%, contre 62.8% en 2009 et 70% en 2008.

La structure des dépenses d'équipement a été modifiée à partir de 2006 avec l'inscription en investissement des subventions d'équipement qui, jusqu'à cette date, était inscrite en section de Fonctionnement.

Ainsi la structure de l'investissement depuis 2006 est la suivante :

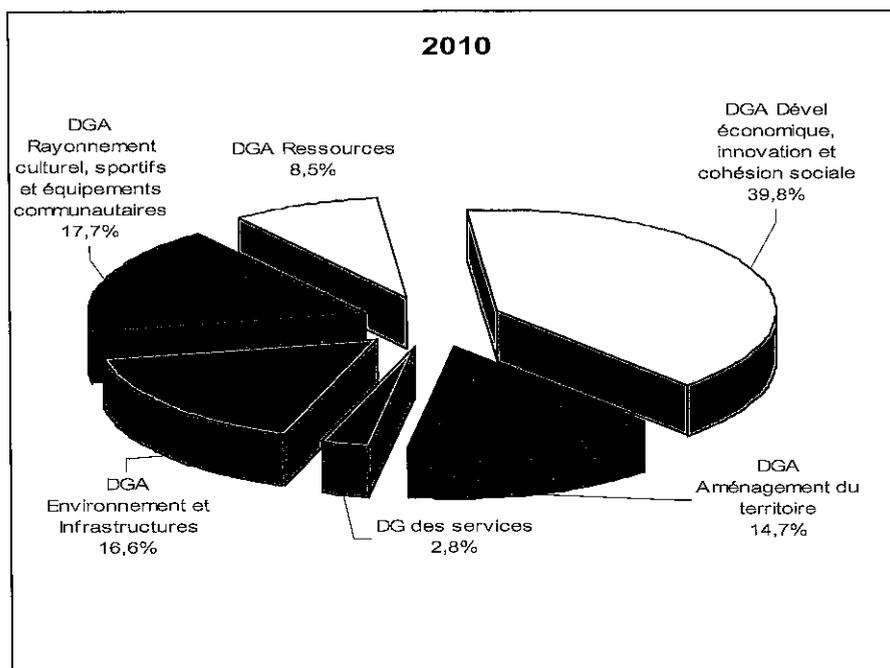
<i>En M€</i>	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses d'équipement	67,7	53	31,2	32,7	35,2
Fonds de concours et subventions d'équipement	13,1	26,5	40,9	31,2	44,5
<b>TOTAL</b>	<b>80,8</b>	<b>79,5</b>	<b>72,1</b>	<b>63,9</b>	<b>79,7</b>

L'augmentation des subventions d'équipements à compter de 2006 s'explique par l'octroi de ces dernières en faveur d'entreprises pour maintenir un bassin d'emplois sur notre territoire, dont principalement :

- En 2007, on alloue 12 M€ à ST MICROELECTRONICS et 1,4 M€ à la société ATMEL.
- En 2008 une subvention de 10 M€ est versée à ITER, 16 M€ à ST MICROELECTRONICS soit 4 M€ supplémentaires et 1,7 M€ à la société ATMEL.
- En 2009, 14 M€ sont versés à ST MICROELECTRONICS et 2 M€ à ITER (une baisse de 8 M€).
- En 2010, 10 M€ sont versés à ST MICROELECTRONICS pour la dernière année et 7 M€ à ITER ; auxquels s'ajoute le versement de fonds de concours globalisés en investissement de l'EPCI vers ses communes membres (6,5 M€).

	2007	2008	2009	2010
ST MICROELECTRONICS	12 000 000 €	16 000 000 €	14 000 000 €	10 000 000 €
ATMEL	1 430 000 €	1 720 000 €		
ITER		10 000 000 €	2 000 000 €	7 000 000 €
FDS DE CONCOURS				6 500 000 €
<b>Evolution (N/N-1)</b>	<b>13 432 007 €</b>	<b>14 287 993 €</b>	<b>- 10 720 000 €</b>	<b>12 780 000 €</b>

Les dépenses d'équipement se répartissent ainsi entre les services communautaires :



### Modes de financement de l'investissement :

La communauté utilise diverses sources de financement pour réaliser ses investissements:

- les ressources propres qui sont constituées essentiellement de l'autofinancement, du FCTVA ;
- les subventions et participations émanant de l'Etat et des autres collectivités territoriales;
- le recours à l'emprunt.

L'affectation du résultat auquel s'ajoute les ressources propres d'investissement (FCTVA – 6 M€) et les subventions et participations reçus (6,4 M€) ont permis en 2010 de financer l'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

## **II - LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2010 - 2014**

L'objectif de la prospective financière est de vérifier la faisabilité du programme pluriannuel d'investissement de la CPA, et de quantifier la capacité d'investissement annuelle des années à venir.

Le scénario doit s'insérer entre 2 bornes :

1. Le scénario « Au fil de l'eau » : Une maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement dans le contexte économique actuel, avec un volume annuel net de l'investissement fixé à 100 M€, dans un objectif de limitation de l'endettement.
2. Le scénario « Noir » prise en compte totale du PPI : La prise en charge intégrale des demandes des services au Programme Pluriannuel d'Investissement sans mesure d'ajustement spécifique et des dépenses de fonctionnement qui continuent de progresser à un rythme soutenue.

Il est important de noter que la réforme territoriale en cours, ainsi que la poursuite de la réforme de la fiscalité locale pourraient avoir des incidences difficilement mesurables à ce jour sur la situation financière de la CPA.

### **A – Les hypothèses de travail retenues**

La prospective a été construite sur des contraintes liées à la fois aux ressources et aux dépenses.

En effet, dans le contexte économique actuel, il convient d'être prudent tant sur l'évaluation des recettes que sur la prévision des dépenses.

#### **1 - Les contraintes liées aux ressources**

- ***La fiscalité directe :***

L'évolution annuelle des bases sur la période considérée est estimée de la manière suivante :

- ✓ - Contribution foncière des Entreprises : + 4 %
- ✓ - Taxe d'Habitation : + 3 %
- ✓ - Taxe Foncier Non Bâti : + 1,5 %
- ✓ - Contribution sur la VA des Entreprises : + 3,5 %

- ***La fiscalité indirecte :***

- ✓ En matière de TEOM, le taux est stable à 9,60 % ; l'effet « bases » est évalué à 3 % par an sur la période 2011/2014.
- ✓ L'évolution du Versement Transport, dont le taux a été porté à 1,40 % au 1<sup>er</sup> juillet 2010, est estimée à 3 % par an.
- ✓ Le FNGIR est supposé figé, conformément aux dispositions de la Loi de Finances ; il s'élève à 47 ,5 M€.
- ✓ Quant à l'IFER et à la TASCOM, l'évolution des bases devrait suivre le rythme de l'inflation, soit environ 2% par an.

Globalement, **la croissance annuelle des produits de fonctionnement courant devrait être de l'ordre de 2 %**. Notons cependant que cette prospective ne tient pas compte de la péréquation en matière fiscale qui pourrait être mise en place à compter de 2012.

## **2 - Les contraintes liées aux dépenses**

Les prévisions d'évolution annuelle des charges de fonctionnement, sur la période 2011-2014, sont les suivantes :

- Les charges à caractère général suivent une croissance de 3% en moyenne.
- Les charges de personnel progressent de 3%.
- Les reversements aux communes sont maintenus avec une évolution moyenne de près de 1%.
- Les charges de fonctionnement courant qui intègrent les dépenses liées aux nouveaux équipements ou évènements ponctuels (type Exposition temporaires) : 2%.

## **3 - L'Investissement hors dette**

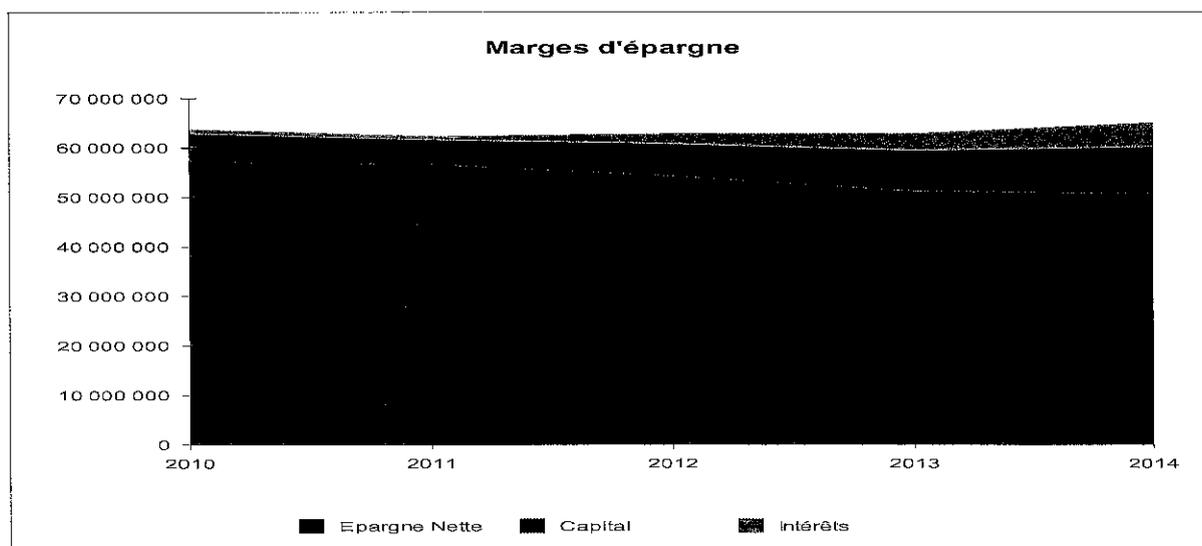
Dans la première hypothèse « Fil de l'eau », les dépenses d'équipement sont supposées réalisées à hauteur de 100 M€, dont 50 M€ d'investissement direct et 50 M€ de fonds de concours et subventions d'équipement.

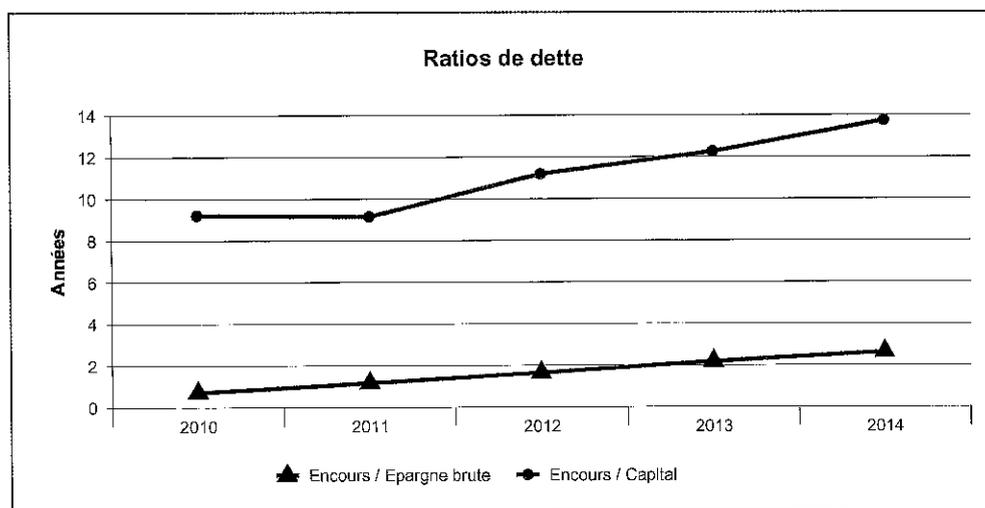
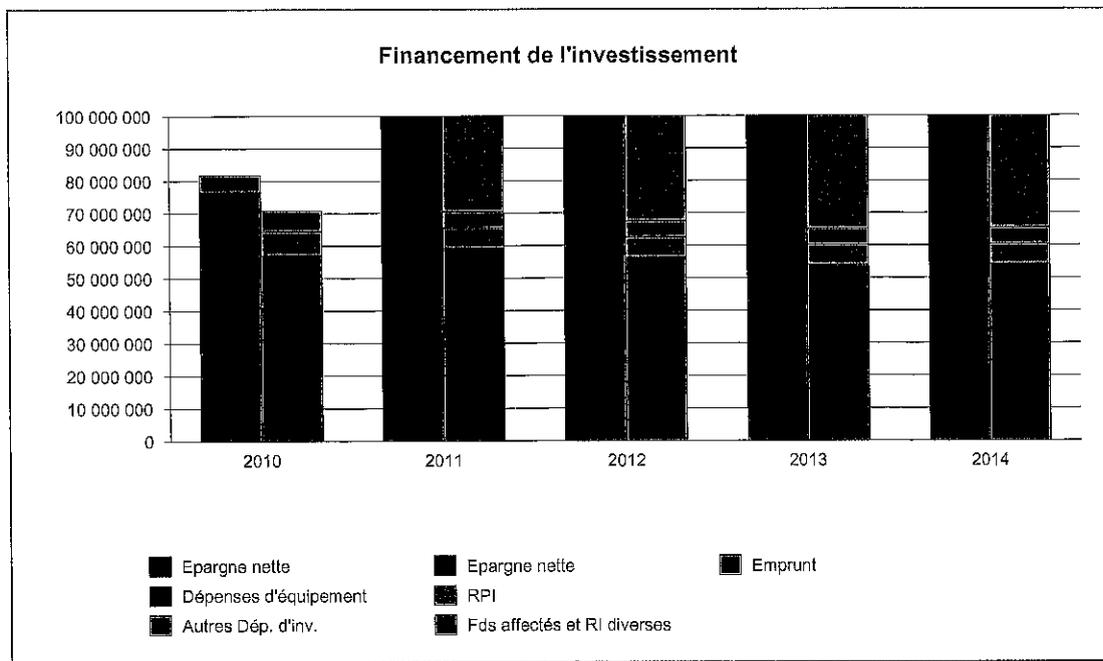
Dans le second scénario, les dépenses d'équipement sont simulées sur la base du Programme Pluriannuel d'Investissement, en prenant un volume annuel de 50 M€ en matière de fonds de concours et subventions d'équipement.

### **B - Hypothèse " fil de l'eau "**

Cette première hypothèse repose sur une maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement et un volume annuel net d'investissement fixé à 100 M€, afin de maintenir un équilibre budgétaire conforme à la stratégie financière.

L'évolution du taux d'épargne et de la capacité de désendettement de la CPA serait la suivante :





La Communauté du Pays d'Aix a la capacité de réaliser des investissements à hauteur de 100 M€ annuels, tout en maintenant un niveau d'épargne satisfaisant et une capacité de désendettement légèrement inférieur à 3 années.

Elle doit cependant trouver un nouvel équilibre entre investissements directs et subventions d'équipement compte tenu de l'impact sur la section de fonctionnement de la dotation aux amortissements.

De plus, la mise en place du système de péréquation en matière fiscale dès 2012 (qui n'est pas mesurée faute d'éléments pertinents à ce jour) pourrait avoir un impact important sur les recettes de fonctionnement, et donc sur le niveau d'épargne brute pour la période 2012-2014.

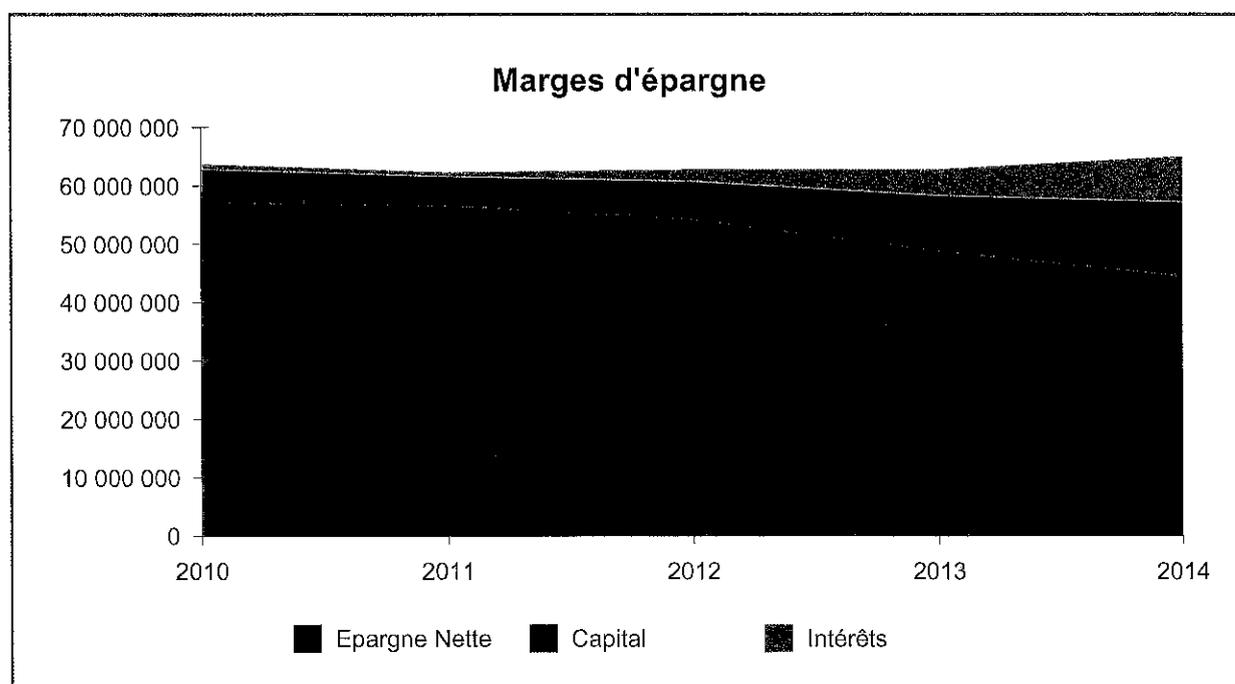
Afin de préserver son équilibre financier, la Communauté doit donc poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et ne pas dépasser un volume d'investissement annuel net (hors subventions d'investissement) de l'ordre de 100 M€.

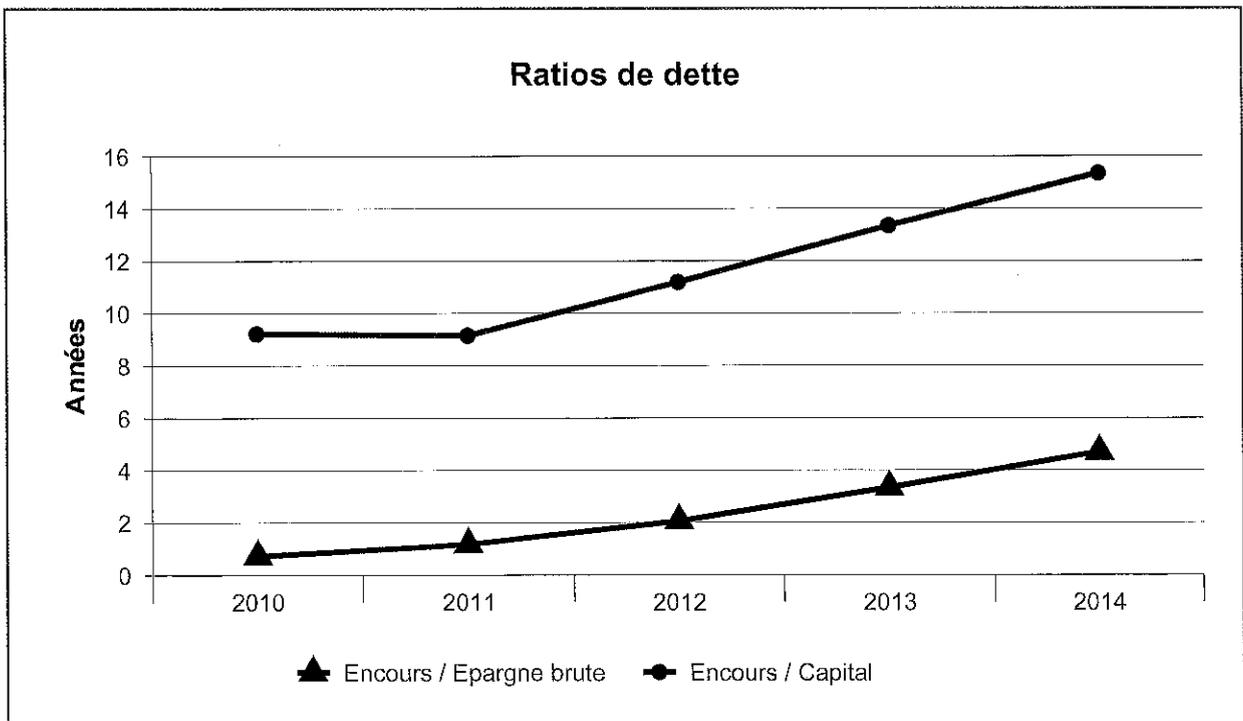
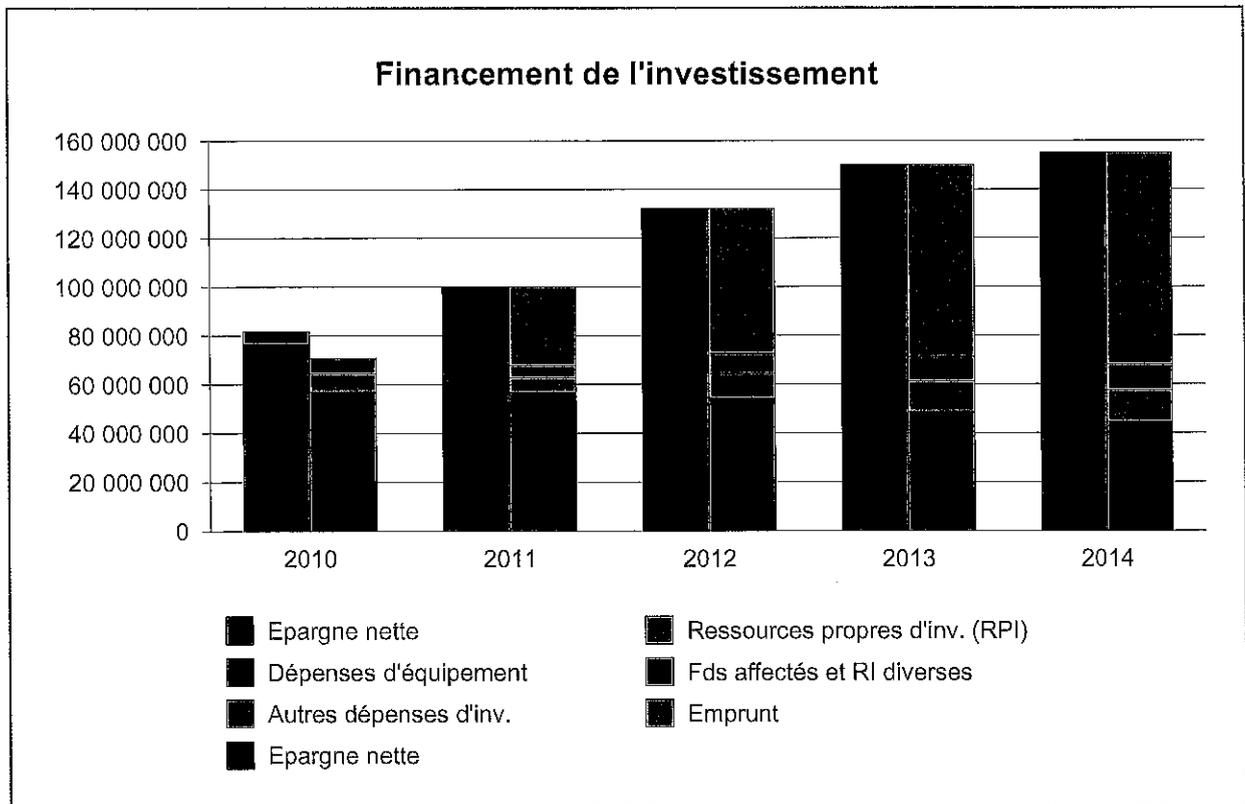
### **C - Le scénario « Noir » prise en compte totale du PPI**

Ce deuxième scénario repose sur la prise en compte du Programme Pluriannuel d'Investissement dans son intégralité. Cela modifie sensiblement la structure de l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont, dans ce cas, majorées de la charge des intérêts correspondant à l'emprunt plus conséquent qu'il faudra lever pour financer les projets.

L'évolution des principaux indicateurs de solvabilité serait la suivante :





Les éléments ci-dessus montrent que ce scénario est difficilement viable, compte tenu, d'une part du non respect de la contrainte de couverture de la dotation aux amortissements par l'épargne brute, et d'autre part des incertitudes pesant sur l'évolution des recettes de fonctionnement en matière fiscale.

### D – Synthèse de l'analyse prospective

Les principaux enjeux qui gouvernent la prospective concernent la poursuite de la réforme de la fiscalité locale (notamment la mise en place de la péréquation), les perspectives d'évolution des concours reçus de l'Etat et la réforme territoriale.

La CPA doit également faire face à une diminution de son autonomie fiscale (du fait de la substitution de dotations à la place de la fiscalité) ainsi qu'à une concentration de ses marges fiscales résiduelles sur les ménages (les impôts frappent davantage les ménages, auparavant seules les entreprises étaient impactées).

Dans ce contexte économique et financier contraint et hors effort d'ajustement, la CPA devra donc poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et limiter son volume net d'investissement annuel à 100 M€.

**TROISIEME PARTIE :**  
**L'ELABORATION BUDGETAIRE 2012**  
**ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA CPA**

**I - LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2011**

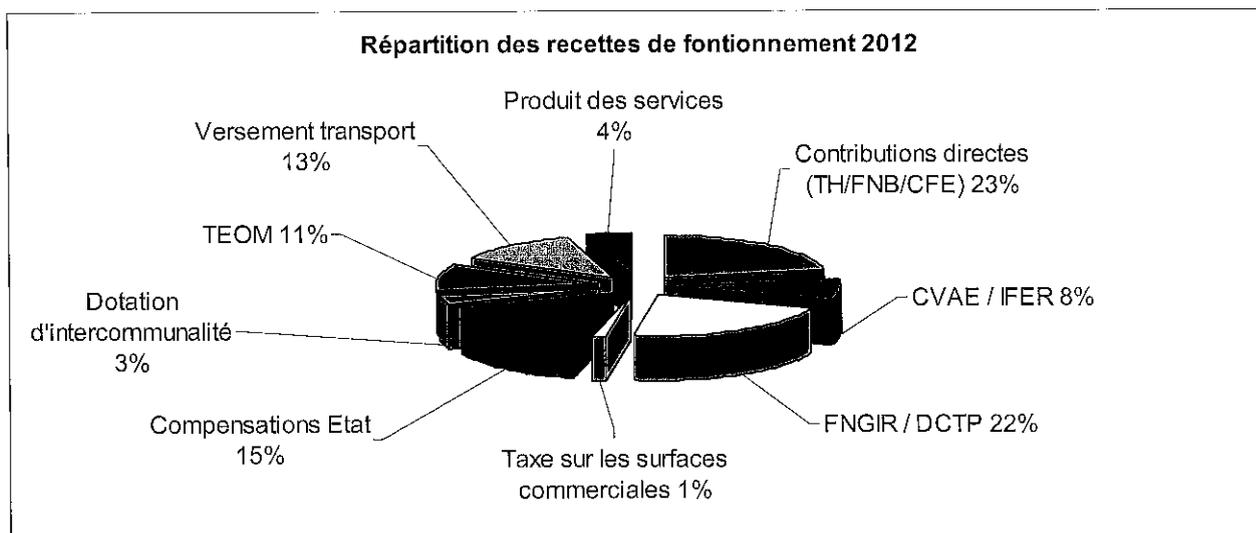
L'objectif principal de l'élaboration du Budget demeure le maintien de la modération fiscale et la préservation des équilibres financiers à court et moyen terme.

**A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

En 2012, les ressources de fonctionnement devraient progresser d'environ 3.4% par rapport à 2011.

Elles sont réparties ainsi :



➤ **Les ressources de remplacement de la TP**

La loi de Finances pour 2010 a supprimé définitivement la taxe professionnelle pour toutes les entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

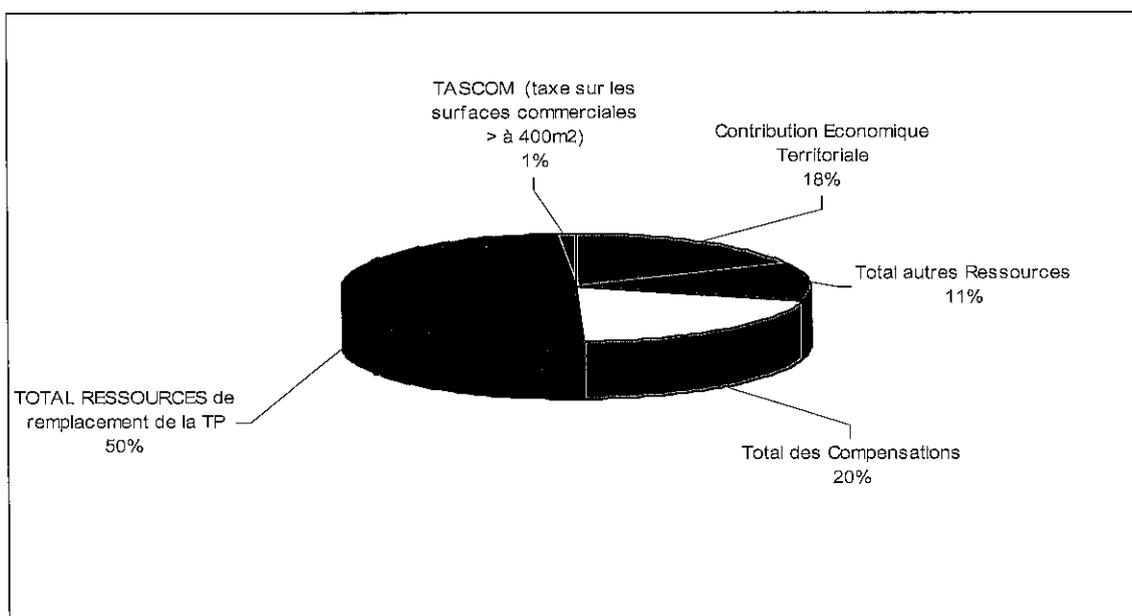
Depuis de 2011, chaque niveau territorial bénéficiera de nouvelles ressources fiscales :

- la Contribution Economique Territoriale composée de la CFE (contribution foncière des entreprises) et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ;
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti, la Taxe d'Habitation (part du Département) et l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) ;
- le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et la dotation budgétaire complémentaire ;
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Elles se répartissent ainsi :

	2011	Prévisions 2012
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	41 870 091	45 000 000
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	28 653 014	29 000 000
<b>Contribution Economique Territoriale</b>	<b>70 523 105</b>	<b>74 000 000</b>
TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti)	412 074	412 000
TH (Taxe d' Habitation part du département)	43 445 073	44 800 000
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)	1 747 040	1 750 000
<b>Total autres Ressources</b>	<b>45 604 187</b>	<b>46 962 000</b>
Dotation budgétaire complémentaire	32 503 493	32 503 493
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)	47 518 113	47 518 113
Compensations exonérations nouveau régime	3 528 539	3 528 539
<b>Total des Compensations</b>	<b>83 550 145</b>	<b>83 550 145</b>
<b>TOTAL RESSOURCES de remplacement de la TP</b>	<b>199 677 437</b>	<b>204 512 145</b>
TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales > à 400m <sup>2</sup> )	5 030 425	5 400 000

On observera qu'avec la réforme fiscale, la part relative des impôts ménages dans le total des ressources devient prépondérante et cela peut avoir des conséquences dans l'avenir.



➤ **Le versement transport**

Pour l'année 2012, il est évalué à 48.5 M€ (13% des recettes réelles de fonctionnement), soit une progression de 5.4%

Rappelons que le Conseil communautaire a décidé de porter le taux du versement transport à 1,40% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 afin de financer la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service.

➤ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le taux de la TEOM est harmonisé à 9,60% depuis 2010. Pour 2012 le produit reste stable (+0.65%)

Cette taxe représente 11% des ressources de fonctionnement, soit 39 M€.

➤ **La dotation d'intercommunalité**

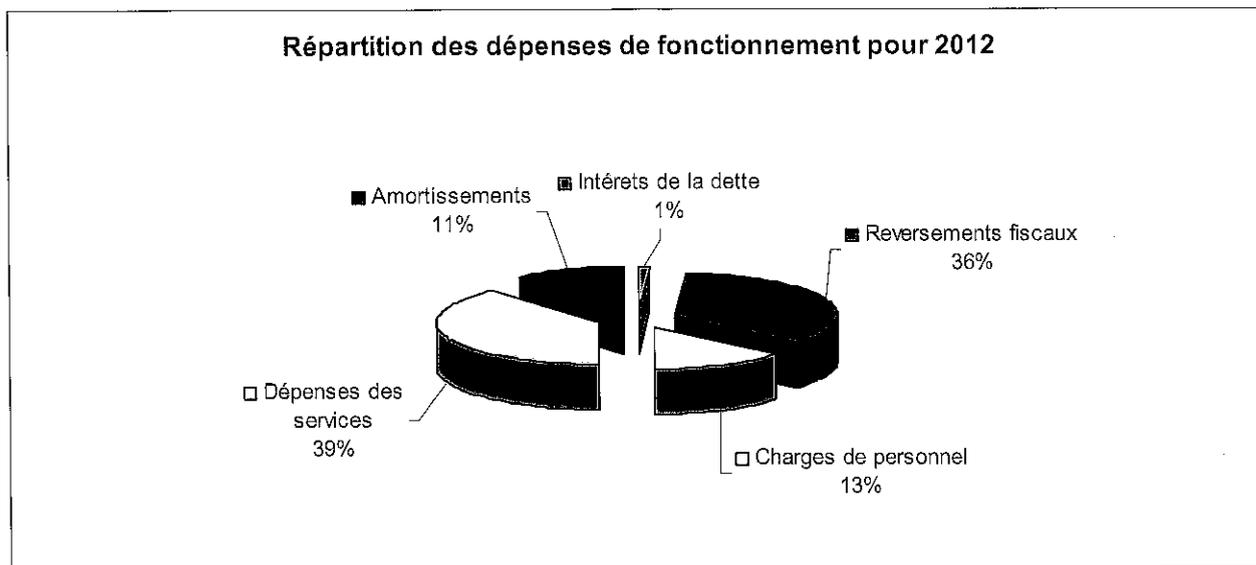
Elle est évaluée à environ 11.8 M€ pour 2012, soit 3% des ressources de fonctionnement.

➤ **Les produits des services**

Ils sont estimés à près de 18 M€ ; ils représentent 4% des ressources.

## **2 - LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Les principales catégories de dépenses de fonctionnement se répartissent entre les reversements aux communes, les dépenses de fonctionnement des politiques publiques mises en œuvre par la CPA et les dépenses de personnel.



### ➤ **Les reversements de fiscalité aux communes**

L'attribution de compensation est stable. La dotation de solidarité communautaire est reconduite à son niveau de 2011 hors reversements exceptionnels.

Les reversements représentent environ 38% du budget de fonctionnement.

### ➤ **Les intérêts de la dette**

Compte tenu de l'effort d'investissement fait depuis plusieurs années, la CPA a recours à l'emprunt depuis 2006. La ligne de trésorerie continuera également à fonctionner de manière régulière.

En 2012, cela devrait générer le règlement d'intérêts à hauteur de 3.7M€.

➤ **Les charges de personnel**

Les dépenses de personnel sont estimées à 50 M€ et représentent 13% du budget total de fonctionnement.

Elles sont estimées en tenant compte des éléments suivants :

- augmentation du G.V.T. en fonction de la valeur du point et de l'application des avancements d'échelon, de grade et de régimes indemnitaires associés ;
- reclassements liés à la réforme de la catégorie B ;
- valorisation des postes vacants ;
- évolution du régime indemnitaire pour les agents de la catégorie C ;
- indemnisation des comptes épargne temps.

➤ **Les dépenses par politique publique**

Les dépenses relatives aux différentes politiques publiques mises en oeuvre représentent environ 143 M€, soit 39% du budget de fonctionnement.

Elles devraient progresser de 8% par rapport à 2011.

Elles sont ainsi réparties :

Direction générale des services	1 M€
Direction générale des services techniques	35 M€
Direction générale des services administratifs	46 M€
DGA Déplacement Transports et Infrastructures	59 M€
DGA Prospective et Aménagement	2 M€

## B - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La demande consolidée de crédits d'investissements pour 2012 s'élève à **132 M€** (hors remboursement en capital de la dette), ce qui va au delà des estimations du volume annuel fixé dans le cadre de la prospective 2011/2014.

**Le budget d'investissement devra être arbitré** afin de respecter les objectifs fixés en termes de stratégie financière pour préserver les marges de manœuvre financière de la CPA pour l'avenir.

Notons que les crédits de paiement des autorisations de programme déjà votées représentent plus de 87 M€ en 2012. Le phasage des autorisations de programme existantes devra donc être revu en fonction des capacités financières compte tenu de l'impact de celles-ci sur les années 2012, 2013 et 2014.

## **II - LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA CPA EN 2012**

Dans le cadre de cette seconde phase du développement de la Communauté du Pays d'Aix, une démarche de priorisation des Politiques Publiques a permis l'émergence d'une programmation des actions futures articulée autour de trois axes forts : la proximité, la gestion raisonnée des ressources communautaires et le rayonnement du territoire.

### **A – Direction Générale des Services Administratifs**

#### **1 Direction des systèmes d'information, télécommunication et de l'administration électronique**

Les demandes de crédits d'investissement réparties en niveau de priorité portent sur :

##### ➤ Niveau de priorité 1 :

- des actions relevant de la continuité des marchés engagés, notamment, les logiciels Astre, ASSAI, Pégase, les matériels commerciaux, billetterie, acquisition de licences bureautiques, prestations de câblage, renouvellement copieurs, fonctionnement extranet communautaire et dépenses téléphoniques.
- l'extension de l'utilisation des applications et des matériels informatiques existants (données récurrentes pour le SIG),
- Acquisition de licences systèmes et sécurité pour garantir un fonctionnement sécurisé
- Les projets transversaux dans les domaines de la communication (l'Extranet communautaire)
- Infrastructure pour le système d'information décisionnel
- Acquisition de licences pédagogique pour le CFA

##### ➤ Niveau de priorité 2 :

- L'acquisition de nouveaux matériels (extension de puissance, serveurs, onduleur, équipement réseaux)
- Acquisition de nouveaux PC (continuité du renouvellement du parc) ainsi que de copieurs si besoins
- l'acquisition de nouveaux systèmes d'information métiers dans les domaines de la commande publique (logiciel marchés) du juridique (marché délibérations) et des moyens généraux (marché courrier)
- En fonction des projets acquisition de logiciels métiers et de nouvelles données pour le SIG communautaire
- Acquisition licences Astre RH et GF si mise en œuvre nouveaux modules

➤ Niveau de priorité 3 :

- Acquisition de PC, matériel et prestations de câblages pour équipement pédagogique du CFA
- Acquisition de licences Oracles et BO si besoins
- l'acquisition de nouveaux systèmes d'information métiers dans les domaines des moyens généraux (parc de véhicules) du Musée Granet (gardiennage, et collection réserves) communication (répertoire protocolaire) les piscines (gestion des stock)
- Mise en œuvre du nouveaux marchés extranet et internet communautaire

En matière de fonctionnement la Direction limite ses demandes à l'exécution des prestations récurrentes des marchés en cours : téléphonie, entretien, réparation, maintenance des matériels et logiciels, AMO nécessaires au fonctionnement des services de la CPA, consommables informatiques ou des marchés à venir.

## **2 Direction des moyens généraux**

Les crédits demandés par la Direction des Moyens Généraux dans le cadre du BP 2012 correspondent aux besoins de la Direction pour assurer les prestations nécessaires au fonctionnement de l'établissement et des différents Services et Directions.

Les actions de la Direction peuvent être répartis dans 3 domaines :

- fonctionnement courant des services

Sous cette rubrique se situent les dépenses relatives aux commandes de documentation, fournitures de bureau, affranchissement du courrier, carburant, entretien des véhicules, voyages et déplacements,...

Certaines dépenses liées directement à l'activité des services peuvent être difficilement maîtrisables comme les frais d'affranchissement du courrier où les dépenses concernant la reprographie des documents nécessaires par exemple pour le tirage des rapports présentés aux Bureaux et Conseils. D'autres font l'objet d'un contrôle et d'une validation du service Achat. C'est le cas des fournitures administratives.

L'utilisation des véhicules communautaires induit des coûts de carburant et des dépenses d'entretien.

Il faut noter par ailleurs le montant important des crédits affectés aux annonces officielles paraissant dans diverses publications ainsi que ceux concernant les voyages et déplacements

- fonctionnement transversal de l'établissement

Il s'agit des prestations de télé-sécurité des bâtiments, locations de salles pour l'organisation des Bureaux, Conseils et diverses commissions, location de parkings, prestations de traiteurs pour réunions et manifestations officielles, nettoyage des locaux,...

L'hygiène et la sécurité des bâtiments représentent une part importante de ce budget.

Les locations immobilières correspondent aux abonnements à 141 places dans les parkings publics, à la location du parking California à La Beauvalle et à la location de salles pour certaines réunions comme la salle Aixagone fréquemment utilisée pour les Bureaux et Conseils communautaires.

Il faut noter également le montant des crédits nécessaires au service des traiteurs et aux dépenses protocolaires.

- équipements

Ces crédits imputés en section d'investissement concernent principalement :

- des achats de véhicules qui correspondent à des remplacements de véhicules anciens où, pour une part plus réduite à de nouvelles dotations. Le nombre exact de véhicules qui seront commandés en 2012 n'est pas encore arrêté.

- des commandes de mobilier, celles-ci répondent à la nécessité de remplacer des équipements usagés, ou de procéder à l'aménagement de nouveaux espaces de travail.

### **3 - Direction des ressources humaines**

Les actions prévues par la direction concernent :

#### **a - Les charges de gestion courante**

##### **- La formation :**

Promouvoir l'accès à la formation permet aux agents de gagner en efficacité et en productivité.

Pour l'année 2012, la formation est maintenue comme étant une des priorités. Aussi, afin de répondre à des besoins spécifiques, auxquels le CNFPT ne peut pas toujours répondre, la collectivité est amenée à faire appel à des organismes privés.

##### **- La médecine préventive et professionnelle :**

Précédemment assurées par le Centre de Gestion, les visites médicales le sont désormais par un prestataire extérieur par le biais d'un marché.

La surveillance médicale porte sur l'examen d'embauche obligatoire, l'examen périodique (contrôle d'aptitude obligatoire pour chaque agent tous les 2 ans et jusqu'alors difficilement opéré), l'examen de pré reprise, l'examen préalable à la reprise d'activité après un arrêt de travail, la surveillance médicale renforcée lorsque le travail présente des risques particuliers et les visites médicales ponctuelles sur demande. Le prestataire intervient également pour des études et actions en milieu de travail (évaluation des risques professionnels, études et adaptation des postes de travail),

Les visites médicales sont effectuées dans un camion spécialisé dit « cabinet mobile » ou dans un local médical sur 6 sites (Aix-en-Provence, Aix-en-Provence La Parade, Lambesc, Les Pennes Mirabeau, Rousset, Pertuis).

##### **- Les frais liés aux recrutements**

Il s'agit ici des annonces nécessaires aux appels à candidature en vue du recrutement sur les postes vacants lorsque le poste doit être pourvu, et que la mobilité interne n'a pas permis de trouver l'adéquation entre les compétences des agents et celles nécessaires au poste.

## - Les remboursements de frais

La prise en charge partielle des abonnements pour les déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail. Peu d'agents ont sollicité ce remboursement depuis la mise en oeuvre du dispositif en juillet 2010 ; ajustement du montant au vu de la réalisation : la dépense prévisionnelle est réduite.

L'enveloppe annuelle dédiée aux remboursements des frais de déplacement dans le cadre de missions est reconduite.

## b - Les charges de personnel

### - La rémunération des stagiaires et titulaires

- estimation du Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T.) : éventuelle augmentation de la valeur du point de 0,5 % et application des C.A.P. (avancements d'échelon et de grade, et RI associés),
- reclassements liés à la réforme de la catégorie B (notamment filière sportive)
- valorisation des postes vacants,
- application des nouvelles mesures en matière de régime indemnitaire avec notamment la mise en place progressive de la prime de fonction et de résultats au fur et à mesure de la sortie des textes de lois pour les différents cadres d'emploi.

### - La rémunération des non titulaires

- augmentation liée au GVT des agents contractuels sur emplois permanents,
- reconduction des contrats de saisonniers pour les mois de juillet et août 2012 au musée Granet, à la collecte et aux piscines,
- reconduction du dispositif mis en place en 2010 d'un pool de remplaçants assurant le maintien du service public aux piscines et à la collecte, avec élargissement au musée.

### - Les dépenses à destination des élus

- Eventuelle augmentation de la valeur du point de 0,5 % sur les indemnités de fonction des élus.
- Le budget alloué à la formation des élus est maintenu ; son taux de réalisation ne justifie pas une augmentation.

Globalement le budget de la direction vise la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

#### **4 Direction de la culture**

➤ **En matière de fonctionnement**, les besoins de la Direction sont les suivants :

##### **a - Action culturelle**

###### **\* Subventions aux associations avec conventions triennales multi partenariales**

Pour le CCN, il pourrait y avoir une augmentation, due en grande partie au projet d'Angelin Preljocaj de travailler avec 12 danseurs supplémentaires (négociation de la nouvelle convention 2012-2014).

###### **\* Autres grands opérateurs (opérateurs importants du Pays d'Aix)** (Conventions annuelles ou triennales)

Les montants prévisionnels sont établis sur la base des subventions votées en 2011. Une variation est possible entre 5 et 10% selon les arbitrages.

###### **\* Tournées communautaires**

Les tournées 2012 sont établies sur la base d'appels à projets validés par la commission culture en 2011.

Chaque commune, quelque soit sa taille bénéficie d'une enveloppe d'environ 15 000€.

L'enveloppe de l'opération « Tournées Communautaires » est plafonnée à 500 000€.

###### **\* Subventions projets associatifs :**

Dans ce cas les actions permettent de subventionner les projets associatifs petits et moyens dans les différentes communes. Depuis 5 ans, le nombre de ces subventions se situe chaque année entre 150 et 180.

###### **\* Subvention Office du Tourisme d'Aix pour le Festival du 9<sup>ème</sup> art.**

###### **\* Délégation de Service Public Grand Théâtre de Provence :**

Cette subvention est prévue dans la convention de délégation de service public. La subvention et le loyer seront réactualisés en 2012, sur la base d'indices décrits dans les avenants 5 et 6 votés par le bureau du 4 février 2010. (+ 2 % environ).

Cette subvention comprend les tournées de l'orchestre philharmonique du Pays d'Aix.

#### \* Fonctionnement Direction de la culture :

Ces actions permettent à la Communauté d'accompagner ou d'initier sa politique propre en matière culturelle et aussi d'ajuster et d'accompagner des actions nouvelles. Cela induit des charges de fonctionnement et nécessite des actions de prestations de service (contrats artistiques, intervenants) études diverses, communication ainsi que la gestion de la mission lecture publique : achat de livres, rémunération des intervenants, festival de l'imaginaire.

#### **b - Musée Granet**

Les charges structurelles d'exploitation de l'établissement sont stables en 2011. Le nouveau marché de gardiennage de nuit prend effet au premier octobre 2011 comprend maintenant la télé surveillance des réserves.

Il est aussi prévu un budget dédié aux expositions temporaires du Musée Granet pour 2 expositions, en particulier celle de la collection BURDA à l'été 2012.

#### **c - Salle et Patio du Bois L'Aune**

Le Bois de l'Aune accueille depuis 2010 la mission Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 ainsi qu'une programmation théâtrale et musicale dans la salle. Cette mission est appelée à monter en puissance à l'approche de l'échéance 2013 sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aix.

#### **d - Mesures nouvelles 2012**

##### \* Marseille CEC 2013 :

La participation 2012 représente la moitié de la subvention Ville d'Aix/CPA .

\* Subventions supplémentaires :

Pour couvrir les besoins des aides aux manifestations portées par les associations dans les 34 communes.

\* Convention Abbaye de Silvacane :

En 2010 et 2011, la direction de la culture est intervenue directement pour des événements à Silvacane.

En 2012, cette aide passera par une subvention pour la nouvelle association de développement de l'abbaye.

\* Convention avec l'IMFP à Lambesc :

Cet institut s'implante en 2011 à Lambesc et développe un projet de formation et de diffusion sur le territoire de la CPA. Il a déjà bénéficié d'une subvention en 2011.

\* Crédits mission Lecture Publique

\* Site du Bois de l'Aune

➤ **En matière d'investissement**, la direction prévoit les actions suivantes :

\* Salle du Bois l'Aune :

Il s'agit de poursuivre les équipements scéniques et de sécurité.

\* Patio du Bois de l'Aune

Remise à niveau de cet équipement communautaire ainsi que l'achat de matériel nécessaire à l'équipement d'un nouveau studio d'enregistrement.

\* Restauration des collections du Musée Granet

Obligation de continuer à entretenir et valoriser le patrimoine du Musée selon les directives et sous le contrôle de la Direction des Musées de France (un subventionnement à hauteur de 40 à 50% de la DRAC est possible).

\* Equipements du Musée Granet

Ateliers, audiovisuel, sécurité, scénographie, mobilier nécessaire pour les expositions temporaires

\* Acquisition d'œuvres pour enrichir le fonds du Musée Granet.

✳ Mémorial des Milles

Dotation en capital afin d'éviter des subventions en fonctionnement.

✳ Subventions d'équipement grands opérateurs

(FIAL, TJP, Vasarely)

✳ Fonds de concours Plan Médiathèques

Subventions aux communes pour la construction, la réhabilitation, l'équipement et la rénovation de médiathèques.

✳ Musée des Sciences

Les études de faisabilité ont été transférées à la Direction des Bâtiments.

✳ Réserves définitives du Musée Granet

Achat du mobilier spécialisé (rayonnages, compactus..) destiné au stockage des collections permanentes.

✳ Plan quinquennal du patrimoine

Il s'agit de fonds de concours d'aide aux communes pour la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine.

✳ Parc de matériel communautaire

Complément du parc de matériel à disposition des communes pour leurs manifestations.

## **5 Direction des sports**

Depuis sa création la Communauté du Pays d'Aix a développé une politique sportive ambitieuse.

La pratique sportive, qu'elle soit éducative, de loisirs ou de compétition, est un élément majeur de l'amélioration du cadre de vie des habitants du Pays d'Aix.

Aux côtés de la culture, elle participe à l'attractivité du territoire dans un objectif de développement social harmonieux. Elle est aussi un élément fort pour l'intégration des nouveaux habitants du territoire

Au cours de la première phase, la politique sportive mise en œuvre par la Communauté a permis aux communes de mettre aux normes leurs équipements, et

plus particulièrement les piscines qui ont bénéficié de la prise de compétence des équipements nautiques par la CPA au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour l'avenir, il est important de finaliser cet effort dans une deuxième phase, en intensifiant cette politique tout en réalisant de nouveaux projets, notamment dans la perspective d'un développement du sport de haut niveau dont on sait qu'il sous-tend la dynamique de la pratique sportive.

Ce nouvel élan sportif s'articule autour des axes suivants :

### **a - Finaliser le programme de rénovation et de construction des piscines**

Les établissements nautiques transférés le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont bénéficié d'un plan pluriannuel de remise à niveau.

La politique développée a pour ambition le confort et la sécurité des usagers et du personnel, mais aussi une meilleure gestion de la ressource avec par exemple de nouvelles chaufferies.

Il s'agit donc de poursuivre et d'intensifier cette politique autour de :

- La rénovation des équipements nautiques suivants : Les Pennes, le Puy Ste Réparate, Pertuis, Bouc Bel Air, Aix en Provence, Lambesc, avec le souci constant de la maîtrise des fluides et énergies.
- La construction de deux nouvelles piscines : une à Fuveau qui sera inaugurée en 2012 et une autre à Venelles qui est conçue, dans une perspective d'articulation avec Aix en Provence, pour être compatible avec l'accueil des équipes de haut niveau notamment de la natation synchronisée et water-polo.

### **b - Encourager les communes à rénover, améliorer ou construire de nouveaux équipements sportifs**

La Communauté poursuit un programme de rééquilibrage des équipements par bassin de vie à l'aide de fonds de concours spécifiques au sport.

Ils concernent la rénovation et l'amélioration des équipements, mais aussi la construction d'équipements neufs et enfin des aides à l'achat de foncier pour installer leurs nouveaux projets d'équipements sportifs, dans une perspective de développement des bassins de vie.

**c - Favoriser la pratique sportive par l'éducation sportive mais aussi par l'organisation d'événements forts et le soutien aux équipes de haut niveau.**

La politique sportive de la Communauté a pour ambition de mettre en place une politique de rayonnement via la réalisation d'opérations nationales et internationales de grande notoriété, comme le tour de France, un grand marathon ou toute autre manifestation dont la tenue même sert à la mise en valeur de la politique sportive de la communauté.

Le choix du type de manifestation et des partenariats qu'il engendre doit être susceptible de générer un retour sur investissement en termes de notoriété et de promotion du territoire communautaire.

Il s'agit aussi de pouvoir développer de façon plus visible et contractuelle notre aide aux sportifs de haut niveau et à leur préparation.

Cette politique est conçue autour des axes suivants :

- Accompagner **les athlètes de haut niveau** qui vont porter les couleurs de la CPA au delà de son territoire, l'institution s'engage dans une politique sportive ambitieuse.
- Installer durablement **une politique de rayonnement sportif** par l'élaboration d'un programme pluriannuel d'organisation ou d'accueil de grandes manifestations internationales.
- Optimiser **notre soutien aux équipes et aux athlètes de haut niveau** avec pour objectif la préparation des compétitions mondiales ou olympiques dans les disciplines phares présentes sur le territoire de la CPA : natation synchronisée, escrime, cyclisme sur piste, escalade, tir, handisports...

Mettre l'accent **sur les clubs « ELITE » du Pays d'Aix** comme le PARC dans le cadre de son maintien en Pro D 2, ou le PAUCH dans son programme pluri annuel d'accession à la LNH. Par la poursuite de notre aide qui s'appuie sur une base fixe d'intervention mais aussi d'une aide proportionnelle et plafonnée calculée en regard des ressources propres des clubs.

**d - La création et le renforcement d'une identité communautaire et la valorisation du lien social.**

Le transfert du lac de Peyrolles en octobre 2010 de la direction de l'économie à la direction des sports donne une occasion de partager un équipement sportif communautaire avec le plus grand nombre.

Cette volonté de proposer des activités au plus grand nombre sur un lac sécurisé se met en place sans pour autant perdre de vue nos objectifs sportifs. C'est dans cette optique que nous envisageons de développer en 2012 une première activité d'aviron mais aussi de téléski selon des modalités qui restent néanmoins encore à définir.

Par ailleurs, dans cet objectif de valorisation du lien social, il convient de souligner que le projet Prodas va prendre une dimension importante en 2012.

Le Projet de Développement des Activités Sportive (PRODAS) mis en oeuvre en 2010, vise à la création d'une cellule opérationnelle transversale entre les sports et la politique de la ville, qui coordonnera sur le terrain les différentes actions des clubs sportifs de haut niveau, dans le cadre des conventions d'objectifs mises en place par la direction des sports de la Communauté du Pays d'Aix.

Cette action vise également à associer les directions des sports des villes d'Aix en Provence, de Pertuis et de Vitrolles, ainsi que les services « Politique de la Ville » de ces trois communes.

#### **e - La prévision pour la mise à l'étude d'un projet ARENA sur le territoire du Pays d'Aix.**

Il s'agit d'étudier l'implantation éventuelle en Pays d'Aix d'un équipement nouveau de type ARENA qui serait un outil partagé entre le sport, la culture et des activités économiques induites, tel un palais des expositions multi usages.

## **6 Direction des interventions économiques**

### **a - Innovation et création d'entreprises**

Les actions du service ont pour objectif :

- De favoriser la compétitivité des entreprises par le soutien à l'innovation technologique et aux filières industrielles porteuses de croissance et de créations d'emplois.

Cette politique se concrétise à travers :

- la promotion et la commercialisation du réseau de télécommunications Très Haut Débit achevé en 2010 et desservant les principales zones d'activité du Pays d'Aix,
- le soutien à la R&D et le partenariat avec OSEO Innovation,
- le développement d'une démarche partenariale avec les pôles de compétitivité du territoire,
- l'abondement d'un fonds d'investissement dans le capital d'entreprises innovantes,
- l'aide à la mise en place de plates-formes technologiques mutualisées (CIM PACA, INOVSYS...);
- l'accompagnement de plans d'investissement ou de projets d'implantation jugés stratégiques à travers l'outil PAT-RDI;

Cette politique est complétée par des actions de subvention aux associations engagées autour des filières d'excellence. Le budget du service comprend également la cotisation au syndicat mixte de l'Arbois qui accueille des centres de recherche, une pépinière d'entreprises innovantes et plusieurs projets immobiliers (Hôtel de la Compétitivité...).

- De faciliter la création, la reprise et le développement des entreprises et d'aider à la mise en place d'un tissu économique dynamique et équilibré pour une croissance harmonieuse du territoire :
- le suivi de la gestion déléguée de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises orientés vers l'innovation en association avec les pôles de compétitivité (pépinière d'entreprises innovantes et hôtel technologique de Meyreuil et pépinière d'entreprises innovantes de Pertuis – marché à relancer),
- la mise en place de partenariats avec des acteurs économiques clés (Incubateurs de Provence, pépinière CEEI Provence, Centre

Microélectronique Georges Charpak, Val de Durance Développement Durable, etc),

- le soutien aux associations à caractère économique intervenant en accompagnement à la création, reprise, développement et financement des entreprises, en animation de zones d'activités ou dans la diffusion de connaissances ; cela comprend le soutien à une pépinière d'entreprises généraliste située à Vitrolles,
- la conception d'outils, tels que des guides documentaires, clarifiant le paysage des structures d'accompagnement locaux, à la création, reprise ou développement des entreprises, ainsi que les dispositifs financiers associés,
- l'organisation ponctuelle d'événements afférents à la création et la reprise d'entreprises, l'innovation ou le développement des entreprises,

Parallèlement le service intervient dans :

- la mise en place de la base de données ALTARES ayant vocation à faciliter la création d'un observatoire économique,
- l'information et le suivi des modalités de financements européens.

Par ailleurs, il faut signaler que le montant des investissements comprend les crédits nécessaires à l'opération – plate-forme logistique, route de Galice, Aix en Provence, dans l'attente d'un transfert de l'opération à une autre direction.

## **b - Agriculture**

Les actions du pôle agriculture inscrites dans la charte agricole signée en 2005, se répartissent sur 3 axes et sont essentiellement en section fonctionnement en dehors du projet de halle de producteurs, du soutien à la restructuration des caves coopératives et de l'aménagement foncier de Pertuis. Ces actions sont réalisées en partenariat avec les organismes agricoles compétents (Chambres d'agriculture, SAFER)

- Les actions foncières qui ont pour objectif de faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs. Un droit de tirage correspondant au fonds d'intervention foncière permettant des acquisitions et de couvrir les préemptions est maintenu. L'opération d'aménagement foncier qui devait être lancée sur la plaine de Pertuis avec la participation de la Communauté en 2008 est reportée en 2012 si la commission communale d'aménagement foncier le décide et si un accord est trouvé sur le plan de financement avec le Conseil Général de Vaucluse.
- Les actions de valorisation et de promotion de l'agriculture du Pays d'Aix : Le service agriculture maintient le soutien à de nombreuses manifestations mettant

en valeur nos terroirs. La poursuite du programme de découverte de l'agriculture auprès des écoles primaires s'inscrit aussi dans cet axe. La poursuite des actions de communication autour de la marque « Terres de Provence » doit être coordonnée avec la stratégie de communication de la direction de la Communication. La réalisation de la halle de producteurs « Terres de Provence » à Plan de Campagne devrait rentrer dans sa phase de concrétisation après 2 années de présence temporaire.

- Les actions de soutien des filières agricoles de notre territoire à travers le programme de reconquête des friches agricoles ou pastorales intéressantes pour la défense contre l'incendie ou les paysages (convention avec le CERPAM). Le soutien aux travaux des Associations Syndicales d'Arrosants doit aussi se poursuivre dans le Val de Durance. Enfin, l'appui à la filière viticole à travers l'accompagnement de la restructuration des caves coopératives constitue un axe d'intervention majeur.

### **c - Commerce et artisanat**

Ce budget est en évolution car les communes démarrent progressivement les actions de leur FISAC (Aix en Provence, Venelles et Peyrolles). Il est prévu la continuité des opérations Fisac de Bouc Bel Air (deuxième tranche). En 2012, la CPA lancera deux études de faisabilité Fisac (Simiane et La Roque d'Anthéron).

Le contexte économique en défaveur du commerce et de l'artisanat entraîne une fragilisation voire une disparition de certains commerces de proximité notamment dans les communes rurales. Aussi, la CPA doit renforcer son soutien auprès du commerce et de l'artisanat de proximité pour maintenir un équilibre économique sur le territoire.

### **d - Tourisme**

- Déploiement du Schéma de Développement Touristique (SDT) sur le territoire suivi par 4 Vice-Présidents : développement économique, tourisme, culture et agriculture.  
Définition de 4 filières d'excellence sur le territoire (culture, agritourisme, sports de pleine nature et tourisme d'entreprises innovantes.)  
Partenariat avec l'OT d'Aix sur lequel la CPA s'appuie pour mettre en œuvre des actions structurantes définies dans le SDT :

- Labellisation de la filière oenotouristique et terroir (Label Vignobles et Découvertes)
  - Développement de circuits pédestres sur le territoire et de circuits permanents dans le cadre de la FFSP (Fédération des Sports Populaires) afin de communiquer sur un tourisme durable et familial
  - Maillage des activités culturelles sur le territoire, prenant appui sur les succès de la Ville centre entre autre.
  - Développement de la filière tourisme d'entreprise à travers le thème de l'eau (dans le cadre du Congrès Mondial de l'Eau en mai 2012)
- L'autre axe de la politique touristique repose sur le soutien de l'animation du réseau des OT/SI du Pays d'Aix auprès de l'Office du Tourisme d'Aix. Il s'agit :
- de développer des formations adaptées aux différents OTSI.
  - de mettre en œuvre des actions intercommunales
  - de structurer les OTSI autour de missions stratégiques pour le territoire.
  - de recueillir d'une manière uniforme et par le biais de PATIO (base de données de Bouches du Rhône tourisme) les informations exhaustives sur toutes les Communes, y compris celles qui ne sont pas couvertes par un OT/SI ou Pertuis (84)

L'office de Tourisme d'Aix s'appuie sur deux autres OT du territoire : Fuveau pour la Haute Vallée de l'arc et Pertuis pour le Val de Durance et les Chaînes des côtes et Trévaresse.

- Soutien au développement de sites d'accueil du Grand Site Sainte Victoire et aux associations dont le but est de promouvoir le tourisme sur le Pays d'Aix.
- Aide à l'investissement concernant des bornes interactives sur tout le territoire.
- Enfin, appui aux projets d'aménagements de routes thématiques (sentiers de découvertes etc ...).

### **e - Valorisation du territoire ITER**

Sur la section investissement, le BP 2012 relève pour la plus grande part de notre engagement financier envers l'Etat concernant la construction d'ITER, soit 9 M€ pour 2012. Pour le reste, il s'agit de participer au financement de la première étape du projet de « Cité de l'Energie » sur le site de Cadarache dans le cadre de notre politique de soutien à l'innovation ;

Sur la section fonctionnement, le budget correspond à la mise en oeuvre de l'accord de coopération entre la Région de l'Oriental au Maroc et le Pays d'Aix, dans le cadre du forum franco-marocain sur les énergies et à l'évaluation de la biomasse locale mobilisable pour la production d'énergie.

## **7 Direction de la politique de la ville et de la cohésion sociale**

### **a - Politique de subventionnement d'opérations oeuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion et portées par des structures associatives ou autres organismes de droit public et privé.**

A ce titre, notre action se décline de la manière suivante :

- Aide aux dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi (Missions Locales, prise en compte des charges de fonctionnement – loyers - de différentes associations, plateformes d'apprentissage, ...).
- Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (Entreprises et chantiers d'insertion).
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi (Comité de Bassin d'Emploi pour l'animation de la dynamique partenariale et l'observation des données socio économique du territoire, les forums pour l'emploi, ...).

### **b - Cotisations aux structures et réseaux oeuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi**

Pour rendre efficaces les politiques initiées en matière d'emploi et d'insertion, la CPA apporte une cotisation au seul Comité de Bassin d'Emploi de son territoire, à savoir celui du Sud Luberon, afin de contribuer à la concertation sur le territoire avec les acteurs socio-économiques et la dynamique observation des données économiques du territoire.

### **c - Aides aux structures d'accueil, d'information et d'orientation du public**

La CPA bénéficie de nombreux acteurs intervenant sur le champ de l'accueil, de l'information et de l'orientation du public demandeur d'emploi. Ce maillage de son territoire s'organise entre autres autour de 22 Bureaux Municipaux Emploi sur les 34 communes. La professionnalisation de ces acteurs se réalise chaque année pour un meilleur accueil du public et une orientation adaptée à son besoin.

De plus, la CPA souhaite contribuer au maillage de son territoire en terme d'accès aux dispositifs existants en terme d'information et d'orientation vers les actions de formation, d'insertion et de professionnalisation des demandeurs d'emploi. C'est ainsi que pour 2012, l'implantation de bornes interactives de la Cité des Métiers est envisagée sur les communes volontaires afin de parfaire la diffusion d'informations et de services relatifs aux informations sur les métiers, sur la rédaction de Curriculum Vitae et lettre de motivation, notamment.

#### **d - Outils de mise à l'emploi et de repérage des offres d'emploi à pourvoir sur le territoire**

La Communauté du Pays d'Aix a passé, dans le cadre de la commande publique, un marché destiné à travailler au plus près de la demande des entreprises et d'opérer des placements de demandeurs d'emploi sur des offres préalablement repérées et répertoriées.

Dans un premier temps, il s'agit du placement en emploi de 100 demandeurs d'emploi, composé à 80% de publics particulièrement fragiles et en difficulté d'insertion socioprofessionnelle.

#### **e - Assistance technique à la gestion des fonds européens**

La Communauté du Pays d'Aix, en tant qu'organisme intermédiaire de gestion et de contrôle des fonds européens, au titre du PLIE du Pays d'Aix, a passé, dans le cadre de la commande publique, un marché destiné à pouvoir bénéficier d'une assistance technique à la gestion des fonds européens (FSE).

La CPA gère pour le compte des membres du comité de pilotage (Etat, Région, Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse) le Fonds Social Européen, en opérant une avance de l'intégralité des fonds inscrits au BP. Cette assistance doit permettre au PLIE d'opérer la remontée de ses dépenses afin d'en obtenir le remboursement auprès des services de l'Etat.

La mission du prestataire porte sur trois aspects :

- Conseils et expertises techniques, juridiques et financiers auprès de l'équipe PLIE pour la réalisation des tâches de gestion des dossiers d'opérations, de suivi et de pilotage général de la subvention globale.
- Formation des opérateurs et professionnalisation de l'équipe PLIE.
- Réalisation du contrôle qualité du système de gestion du PLIE.

La gestion du FSE par la CPA pour le compte des membres du comité de pilotage du PLIE (Etat, Région, Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse) se terminera au plus tard au 31 décembre 2012.

#### **f - Etudes et recherches**

Le 31 décembre 2012, le protocole du PLIE du Pays d'Aix (2008-2012) s'achèvera. Afin de convenir avec l'ensemble des membres partenaires du PLIE (Etat, Région, Départements des BdR et de Vaucluse, et Communauté du Pays d'Aix) de son éventuel renouvellement, il conviendra de réaliser son évaluation, notamment en terme de plus value sur le territoire, de nombre de sortie emploi et de personnes accompagnées sur le territoire.

#### **g - Prévention de la Délinquance – Politique de la ville 7C**

Par délibération n°2005-A099, la CPA a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont déclarés d'intérêt communautaire :

##### Le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de «points d'information et d'accueil des victimes» en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

##### Le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

##### Le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix

- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

#### Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication et la participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

### **h - Etudes et Recherches – Politique de la ville 7C**

Il s'agit ici de clôturer les conventions publiques d'aménagement de Trets et de Pertuis, qui doivent se terminer fin 2011.

Quatre opérations d'aménagement sont déclarées d'intérêt communautaire au titre de la compétence politique de la ville :

- les opérations ANRU d'AIX et de VITROLLES,
- les conventions publiques de Trets et de Pertuis dont les clôtures interviendront au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011,
- la nouvelle concession d'aménagement (2011-2014) portant sur le cœur de ville de Pertuis.

Au titre de sa compétence politique de la ville, la CPA a déclaré d'intérêt communautaire l'opération façades de Pertuis.

## **8 Centre de Formation des Apprentis**

### **a –En fonctionnement**

Les dépenses proposées enregistrent une légère hausse par rapport à 2011 principalement justifiée par les prestations de nettoyage des locaux.

Les dépenses relatives à la pédagogie augmentent également. Les grandes lignes de ce poste de dépense se répartissent de la façon suivante :

#### **- le fonctionnement des ateliers pédagogiques**

La légère hausse des coûts de fournitures scolaires se répartit sur trois secteurs : l'alimentaire, l'art floral et l'automobile. Malgré les marchés (10 pour ces branches), ces trois secteurs représentent, en 2010, 86 % des dépenses de fonctionnement. Toutefois il faut souligner que le secteur

hôtelier et l'art floral génèrent des recettes. Le restaurant d'application, dont la réputation n'est plus à faire, permet à la fois de mettre en pratique la pédagogie enseignée, de mettre en avant le travail des apprentis boulangers, pâtisseries, serveurs et cuisiniers et de mobiliser des clients extérieurs sur des prestations facturées.

Le reste de la dotation de cette ligne de crédit permet de fournir aux autres ateliers pratiques la matière d'œuvre nécessaire à l'apprentissage (coiffure, esthétique, vente) et aux enseignements généraux de fonctionner dans des conditions normales, conformément aux textes en vigueur (manuels scolaires, outils pédagogiques, petit équipement de travaux pratiques de physique, de sciences, de biologie, supports d'apprentissage des langues...).

L'ambition de cette dotation de fonctionnement est de poursuivre l'objectif de formation en respectant les référentiels de diplômes qui évoluent chaque année, et de mettre les apprentis en situation de travail dans des conditions de technicité et de modernité qui correspondent à l'évolution des technologies et des métiers, créant ainsi des conditions d'intégration professionnelle extrêmement favorables sur le territoire. Ce n'est pas un hasard si le CFA enregistre le meilleur taux de réussite aux examens de fin d'année.

De nouveaux marchés mis en place, notamment dans le secteur alimentaire, permettent de respecter les règles de la Commande Publique, mais aussi, de par la mise en concurrence, d'avoir de meilleurs prix et de générer des économies en terme de dépenses publiques, tout en continuant notre activité.

- La régie d'avance du CFA concernant le remboursement de frais de transport et de repas

Elle est subventionnée par la Région. Le montant sollicité est de 196 000 €, afin de participer aux frais de transport et repas des apprentis. Toutefois la question de ce crédit reste en suspens, car la Région souhaite faire disparaître la régie de transport et de repas.

- ***l'entretien des biens mobiliers et des locaux***

Le vieillissement des machines et des locaux nous met dans l'obligation de prévoir les crédits suffisants pour prendre en compte les différentes réparations auxquelles nous sommes confrontés, et d'assurer réglementairement l'hygiène et la sécurité des locaux (frais d'achat de produits d'entretien). Les normes HACCP doivent être respectées dans les ateliers de production ou de distribution de denrées alimentaires (boulangerie, pâtisserie, cuisine, restaurant).

Le reste des crédits de fonctionnement, nous sert notamment à mettre en place des voyages pédagogiques (déplacement), l'achat de livres scolaires, abonnements pédagogiques, location de linge pour le restaurant d'application et de bouteilles de gaz pour la carrosserie.

Les recettes sont stables en ce qui concerne la régie de recette et la Taxe d'Apprentissage.

Toutefois nous avons revu à la baisse certaines recettes, concernant :

- la participation du rectorat, le taux de barème du remboursement du candidat à l'examen reste inchangé depuis des années et nous ne pouvons espérer guère plus de remboursement de sa part.

-la situation est stable par rapport à 2011. En effet les formations enregistrent une baisse conséquente due à la difficulté pour les jeunes adultes en reconversion professionnelle de trouver un financement pour leur apprentissage. Le résultat se fait sentir depuis deux ans.

- la prévision de la subvention de fonctionnement du Conseil Régional est stable par rapport à 2011.

## **b –En investissement**

Elles servent à renouveler le matériel pédagogique, mais également à acquérir du matériel imposé par le référentiel examen. Le principal objectif 2012 est la rénovation de l'atelier coiffure.

## **9 PLIE**

### **a - Politique de subventionnement d'opérations oeuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion et portées par des structures associatives ou autres organismes de droit public et privé.**

A ce titre, notre action envers le public PLIE, se décline de la manière suivante :

- Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilisation personnelle (Travail projet professionnel, image de soi, formations spécifiques PLIE)
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi

- Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (Entreprises et chantiers d'insertion).
- Aide aux structures porteuses des Accompagnateurs à l'emploi du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi.

### **b - Versement à des organismes de formation**

Afin d'aider les accompagnateurs à l'emploi du PLIE du Pays d'Aix dans leur mission, la CPA finance des formations qui sont essentielles à la continuité du parcours des participants vers l'emploi.

Cependant, la formation doit être réellement professionnalisante et/ou diplômante et les financements existants dans le droit commun ne permettent pas totalement ou partiellement la prise en charge de la formation.

De plus, cette formation doit être un réel tremplin pour le retour à l'emploi du participant.

Ces formations sont proposées par les Accompagnateurs à l'emploi et validées par le service animation et gestion du PLIE.

### **c - Communication et fonds européens**

La Communauté du Pays d'Aix, en tant qu'organisme intermédiaire de gestion et de contrôle des fonds européens, au titre du PLIE du Pays d'Aix, a l'obligation de communiquer sur l'utilisation du FSE dans le cadre du PLIE.

Ce plan de communication s'adresse à la fois aux opérateurs et aux participants bénéficiant des financements européens et s'établit dans le total respect des contraintes de la Communauté du Pays d'Aix en tant que structure porteuse du PLIE.

Ainsi, la publication du journal « le PLAN », permet à la fois de répondre aux exigences communautaires, mais aussi de rendre compte du travail effectué dans le cadre du PLIE.

Il constitue une source d'information et un moyen d'expression pour les partenaires du PLIE.

### **d - Les recettes du FONDS SOCIAL EUROPEEN**

Par décision du 20 juillet 2001, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire la mise en œuvre du PLIE sur le territoire du Pays d'Aix et a délibéré favorablement sur le principe de sa mise en œuvre, le 3 décembre 2001, et ce, au titre d'un dispositif contractuel de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.

Conformément au Protocole du PLIE 2008-2012, la CPA gère, pour le compte des partenaires du PLIE et membres du comité de pilotage (Etat, Région, Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse, CPA) le Fonds Social Européen, en opérant

une avance de l'intégralité des fonds inscrits au BP et en portant la structure d'animation et de gestion du PLIE.

Lors du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> Avril 2011, l'autorisation a été donnée au Président d'effectuer une demande de subvention FSE pour les années 2011-2012. Cette demande a été validée lors de la CRP du 15 Avril par l'Autorité de gestion déléguée des fonds Européens, et porte sur un montant global de 1 292 660 €.

La remontée des dépenses permet de récupérer en recettes, les fonds attribués dans le cadre des subventions aux opérateurs d'insertion et les fonds nécessaires au fonctionnement du PLIE.

La CPA a fait l'avance de 1 100 000 € de FSE pour la programmation 2008-2010 et se verra rembourser de cette somme, au cours des années 2011 et 2012.

## **B – Direction Générale des Services Techniques**

### **1 La collecte**

**Pour 2012 les besoins en matière de dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 9.86%.**

Cette évolution est forte et elle est liée essentiellement à :

- l'augmentation importante et prévisible du prix des marchés de collecte lors des prochains renouvellements prévus en fin d'année 2011 et début 2012.
- la prise en compte en priorité 2 d'une prestation d'entretien et de nettoyage des points de collecte sur tout le territoire de la Communauté,
- le lancement opérationnel du programme local de prévention des déchets ainsi que les actions d'animation et d'information qui en découlent, ainsi que l'élargissement du réseau et de l'animation autour du compostage individuel,
- l'amélioration de la propreté générale des contenants de collecte avec le lavage systématique intérieur des dispositifs enterrés et une première campagne de nettoyage des colonnes à verre, le nettoyage extérieur et régulier des périscopes des dispositifs enterrés,
- une augmentation prévisible des dépenses d'achat de carburant en raison de l'augmentation des prix de vente au litre,

L'augmentation reste relativement contenue en raison de certaines économies réalisées sur certaines actions connexes.

Le budget de fonctionnement comprend par ailleurs toutes les dépenses liées à :

- ✓ l'exécution du service par les régies Communautaires de collecte et au fonctionnement du Centre de Transfert de La Parade
- ✓ la pré-collecte et à l'entretien des dispositifs en place
- ✓ l'animation et l'information des usagers,
- ✓ les actions de prévention

**Les recettes de fonctionnement de la direction collecte correspondent à plusieurs éléments :** rachat des matières triées par les filières de recyclage, soutien financier

des Eco-Organismes (Eco-Emballages et ECO FOLIO), le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du programme local de prévention des déchets.

L'évolution importante de ces recettes est liée :

- à l'impact du passage au Barème E (Eco-Emballages),
- à l'augmentation prévisible du prix de vente des matière triées,
- à l'ajustement du montant du soutien ECO FOLIO,
- au soutien complémentaire lié au projet d'extension des consignes de tri des EMR,
- aux recettes liées à la vente des composteurs.

**Pour 2012, les investissements de la direction sont relativement maîtrisés (+2.99%) et seront les suivants :**

**- Acquisition de véhicules pour la collecte des déchets ménagers et assimilés**

L'objectif est de maintenir un âge maximum de 10 ans (tous types de véhicules confondus). Ce crédit de paiement correspond au renouvellement de 9 véhicules de collecte (grands et petits gabarits). Il tient également compte d'une augmentation des coûts d'achat par véhicule.

**- Requalification de la station service du site de La Parade**

Les travaux de requalification de la station service de la Parade ont commencé en 2011. Cette opération est cofinancée (au prorata des volumes de prises de carburants) par la CPA au travers d'un fond de concours. Le CP 2012 correspond au solde de l'opération.

**- Achat des bacs roulants et colonnes de surfaces**

Cette dépense concerne, le complément et le remplacement des bacs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif et les besoins nécessaires à la vie du parc matériel « colonnes ». Elle intègre également la dotation en bacs 140 litres biflux et en colonnes de verre pour les communes des Pennes Mirabeau, Le Tholonet et Saint Marc Jaumegarde.

**- Acquisition de dispositifs enterrés:**

Il s'agit ici de l'acquisition de dispositifs enterrés : colonnes enterrées, colonnes semi-enterrées ou dispositifs escamotables pour bacs roulants.

Ce programme d'acquisition développé en fonction des besoins du service selon un critère d'optimisation des collectes ou en fonction des demandes des communes selon un critère esthétique (dans ce cas les frais d'études d'implantation et des travaux de génie civil restent à la charge des communes).

L'augmentation de la proposition budgétaire (+25%) correspond à un ajustement face à la forte demande des communes (non complètement honorée chaque année avec 1 378 k€ de dispositifs à l'étude pour 2012) et à la réorganisation du service et à sa capacité à assurer le suivi.

### **- Acquisition de mobiliers type « habillage de bacs »**

Cette dépense concerne, l'acquisition de mobiliers urbains destinés à l'habillage des bacs roulants en site urbain en général. Cette nouvelle opération sera lancée sur le deuxième semestre 2011 et/ou début d'année 2012.

### **- Travaux d'aménagement**

Cette opération regroupe plusieurs aspects :

- les dépenses correspondent aux travaux d'aménagements des points de pré collecte (dalles bétons, murs de protection, arceaux...) pour la collecte sélective et la collecte traditionnelle (de 50 à 80 k€)
- l'implantation des matériels enterrés de pré collecte (bacs escamotables, colonnes enterrées, colonnes ½ enterrées) répondant au critère d'optimisation du service de collecte (19 points entre 15 et 20 k€ par point).

### **- Achat des plateformes amovibles**

Cela correspond à l'acquisition de plateformes amovibles (dalle béton équipée d'arceaux de sécurité) permettant d'éviter la réalisation de travaux tout en permettant l'immobilisation des bacs en bord de voies.

### **- Travaux de signalétique**

Cette dépense concerne les dispositifs signalétiques rappelant les consignes à respecter sur les points de collecte (réalisation et pose de panneaux d'information ou de signalisation).

### **- L'entretien lourd des véhicules**

Il s'agit des grosses interventions de réparations sur les véhicules de la collecte.

#### **- Acquisition d'éco composteurs**

Cette opération concerne l'acquisition de composteurs individuels et de lombri-composteurs. C'est une des actions du programme local de prévention. La proposition de BP 2012 prévoit :

- composteurs individuels : un maximum de 4000 foyers desservis
- composteurs collectifs : un programme de 2000 foyers maximum à desservir
- lombri-composteurs : le programme maximal s'élève à 200 foyers
- chalet de compostage : 100 foyers seront desservis si le programme est mis en place

Cette opération donne lieu à un certain nombre de recettes financières prévues ainsi qu'au soutien de l'ADEME dans le cadre du programme local de prévention des déchets.

#### **- Subvention d'équipement pour les lombri-composteurs**

Cette dépense concerne la subvention pour l'équipement de foyers ou d'établissement de type cuisine centrale de lombri-composteurs en vue de la réduction de la quantité de déchets présentés à la collecte. La demande de crédit 2012 a été réajustée en fonction de l'avancée des projets avec les différentes communes.

## **- Petits travaux d'entretien et achat matériels divers pour les pôles de proximité**

Cette dépense concerne les petits aménagements divers et achat de matériels divers pour les pôles de proximité :

- Entretien des voiries et parkings des pôles
- Travaux et remplacement de matériels incendie sur les installations techniques
- Equipements de stockage et de rétention
- Aménagement des alimentations électriques des équipements techniques (quai de transfert, compresseur, nettoyeur haute pression...)

Les recettes d'investissement (ADEME et Région) prévues au BP 2012 se répartissent sur les opérations de compostage et de prévention de la production des déchets, et sont à adapter en fonction du niveau des dépenses d'investissement.

## **2 Le traitement des déchets ménagers**

Le projet de budget 2012 s'inscrit dans la continuité du service du traitement des déchets ménagers, de ses aspects logistiques et des services de proximité rendus aux ménages communautaires par l'intermédiaire des déchetteries.

Le budget de fonctionnement prend en compte également le renouvellement du marché d'exploitation de l'ISDND de l'Arbois pour lequel les prix sont restés très compétitifs et ont permis de maîtriser les dépenses.

Il intègre les contraintes liées à la TGAP qui atteint en 2012 pour notre collectivité 15€/t grâce à l'application d'un taux bonifié obtenu par la valorisation des biogaz à plus de 75%, nous évitant le taux plein qui est en 2012 de 30€/t. L'augmentation entre 2011 et 2012 est néanmoins de +4€/t.

En 2012, les actions de résorptions des problématiques de gestion des eaux continueront sur le site de l'Arbois telles que prévues, avec en particulier un objectif de pompage externalisation de 45 000 m<sup>3</sup> dans l'année entraînant un coût supplémentaire de 100k€.

Il convient de noter que dans le cadre du développement durable, il est inscrit de nouveau cette année un crédit de 100 k€, soit 70cts€/t, en vue de la constitution d'une réserve pour assurer les dépenses post exploitation de l'ISDND de l'Arbois au-delà de l'année 2015, date prévisionnelle à ce jour de la fermeture du site dans sa configuration administrative actuelle.

Il convient de noter également une continuité des dépenses de fonctionnement des déchèteries permettant de finaliser la montée en charge du tri des encombrants nécessaire pour performer nos taux de valorisation et pouvoir atteindre les objectifs du Grenelle.

Au total, avec une augmentation de +4,7%, le budget de fonctionnement est contenu par rapport au BP2011 au regard de l'augmentation inévitable de la TGAP. Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont constituées, comme les années précédentes et pour des montants équivalents, de la vente de matière, produits et services, et sont abondées des recettes de valorisation des Biogaz de l'Arbois.

Pour le reste, le budget d'investissement 2012 sera essentiellement marqué par le lancement d'une nouvelle construction de déchetterie sur Cabriès et la reconstruction de la déchèterie de Venelles, l'extension de la déchèterie de la Parade, ainsi que l'éventuel rachat du Centre de Transfert de Pertuis qui est en cours de discussions avec la CCLD. Les travaux d'entretien du patrimoine restent à un niveau important afin de pouvoir respecter la nouvelle réglementation qui est se met en place.

Concernant les recettes d'investissement, seules les aides financières que le Conseil Général et l'ADEME ont déjà octroyées pour la construction de la déchèterie des Pennes Mirabeau ont pu être notées.

### **Budget lié à la Compétence Requalification des Décharges Brutes :**

Le BP2012 propose le déroulement des opérations telles que décidées en bureau, avec ajustement des crédits de paiements en 2012 pour la fin de requalification de la décharge brute de PERTUIS.

Une recette en subvention est prévue suite aux requalifications qui seront abouties en 2011, à savoir Meyrargues et Le Puy Ste Réparade.

### **3 Les Bâtiments**

Le projet du Budget de fonctionnement des Bâtiments pour 2012 doit intégrer d'une part, l'augmentation du coût des fluides constatée en 2011, une augmentation annoncée à 3% en électricité et 5% en gaz (à partir de juillet) pour 2012, puis d'autre part, une augmentation des consommations des fluides et des dépenses de fonctionnement induites par l'augmentation du patrimoine à charge de la CPA.

En matière d'investissement courant (hors AP) les actions de la direction porteront sur :

1. Un programme relatif à des travaux de mise en conformité par rapport à la réglementation faisant suite à une campagne de diagnostics achevés en 2011 (accessibilité handicapés, suppression de l'amiante),
2. un programme relatif à des travaux sur les installations thermiques permettant une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques,
3. un programme de travaux d'aménagement, d'extension ou d'amélioration sur les bâtiments existants à la demande des services gestionnaires et exploitants,
4. un programme de réhabilitation, de rénovation et de gros entretien, soit 425 000€

Pour les opérations plus importantes (gérées en AP/CP) le programme 2012 est le suivant :

1. Réhabilitation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence : le diagnostic démontre la nécessité d'engager une première phase nécessaire et cohérente sur le plan fonctionnel et technique.
2. Réhabilitation de la piscine de Pertuis : le diagnostic réalisé en 2011 met en effet en évidence la nécessité, compte tenu de la vétusté très avancée de l'équipement, de reconstruire à 80 % l'établissement.
3. Piscine de Château Bas à Mimet : mise en conformité de l'équipement.
4. Chapelle des Pénitents Blancs/extension du musée Granet+aménagement du parvis.

Par ailleurs, il conviendra d'envisager la réhabilitation de la piscine non couverte de Cabriès.

Concernant les recettes d'investissement, seules les aides financières de l'ADEME et de la Région PACA pour la mise en place de chaudières bois et l'installation de chauffages solaires pour l'eau chaude sanitaire des piscines ont déjà été octroyées et seront versées pour partie ou en totalité dans l'année 2012.

#### **4 Les Infrastructures, Zone d'aménagement et Entrées de ville**

##### **- Service travaux des infrastructures communautaires et cellule réhabilitation**

Les actions pour 2012 concernent la poursuite des opérations de réhabilitation sur les Zones d'activités de la Communauté du Pays d'Aix avec différents niveaux d'avancement :

- finalisation des travaux lancés en 2011,
- lancement des travaux des projets finalisés en 2011,
- lancement des études de maîtrise d'œuvre pour les études de faisabilités validées en 2011.

Enfin il est proposé de prendre en compte de nouvelles opérations :

- Sur Aix en Provence, le pole de la Pioline, lancement d'une étude de sécurisation des cheminements piétons en accompagnement de la création d'un nouveau parking aux abords de l'ASPTT,
- Sur la commune de Vitrolles, lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche de réhabilitation des Estroublans,
- Sur la commune de Chateauneuf, lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche de réhabilitation de la Muscatelle,

L'augmentation des demandes 2012 (+28%) correspond à la prise en charge de l'entretien de la zone du Carreau de la Mine de Meyreuil (effectifs depuis juin 2011) et au prévisionnel de Plan de Campagne et des Estroublans à Vitrolles dont le transfert a été décidé.

##### **- Service Entrées de ville**

Les actions pour 2012 concernent la poursuite des opérations des Entrées de Ville sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix avec différents niveaux d'avancement (finalisation ou lancement des travaux, études de maîtrise d'œuvre ou de faisabilité...).

Enfin il est proposé de prendre en compte de nouvelles opérations :

- Sur Aix en Provence, le secteur de la Grassie,
- Sur Beauceuil,
- Sur Bouc-Bel-Air au carrefour de Violési sur la RD8n
- Sur Coudoux, au secteur Grand Coudoux
- Sur la Roque d'Anthéron, sur la RD561 au niveau de Silvacanne
- Sur St-Cannat au niveau de l'entrée Nord
- Sur Trets, pour le Pont Rail

De nombreuses autres entrées de villes ont été demandées par les communes et devront faire l'objet d'arbitrage.

## **5 L'environnement**

Le service Ecologie Urbaine prévoit des actions pour :

- la mise en œuvre des projets « Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air » (ZAPA) et « observatoire du bruit ».
- la mise en œuvre et le suivi de la nouvelle Charte vers un Développement Durable signée le 17/12/2010,
- le programme d'appui aux communes s'engageant dans un agenda 21,
- le soutien aux journées du film de l'environnement.

Le service Energie propose l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial. Il s'agit d'aider les communes à mettre en œuvre un programme d'économie d'énergie sur leurs équipements.

Dans le cadre des actions Forêt, les exigences demandées aux syndicats de PIDAF sur une gestion plus stricte des crédits ont permis de maintenir à un niveau stable la participation de la CPA. Un recentrage des actions du service sur l'entretien obligatoire des aménagements subventionnés à leur création (entretien des coupes de bois et des débroussailllements), qui est l'essence même de la compétence de la CPA. Il est proposé de continuer à soutenir les communes par le fonds de concours pour le débroussaillage des équipements communaux. Ce budget prévoit enfin des actions pour le développement de la filière bois-énergie.

Les actions de la direction en matière d'investissement sont liées :

- à la participation de la CPA au financement du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- aux fonds de concours aux communes sur le plan énergie
- aux travaux PIDAF et aux opérations de Restauration des Terrains Incendiés
- à la participation à la réhabilitation de la ferme de Beurecueil .

En matière de recettes, des financements peuvent être récupérés auprès des partenaires financiers principalement concernant

- les travaux forestiers réalisés en 2010 et 2011 (certains travaux financés à hauteur de 80 % du coût HT),
- les indicateurs Bruit (70 % d'aide de l'ADEME)
- les bornes de charges des véhicules électriques (50 % d'aide).
- les produits de la vente des bois issus des travaux forestiers,
- les subventions pour les études engagées en 2011
- le produit de la vente des certificats d'économie d'énergie.

## **6 L'assainissement**

Il s'agit ici de poursuivre les actions menées pour l'amélioration des stations d'épuration communales par le biais de fonds de concours.

## **7 Les risques**

La direction a la charge des contrôles réglementaires et obligatoires sur les bâtiments et installations de la CPA.

Depuis 2006 la CPA fait appel à un prestataire météo pour l'aider à anticiper et/ou gérer une situation météorologique exceptionnelle. Ce marché devra être renouvelé au 31/12/2012.

La CPA adhère également au Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES) et à la Commission Locale d'Information de Cadarache.

En 2012 la direction continuera sa politique d'achat de lit picots et de couvertures de survie pour l'équipement des modules d'hébergement ainsi que le renouvellement du stock de masques (FFP1, FFP2 et FFP2 à valve) afin de pouvoir répondre au mieux à une situation exceptionnelle.

## 8 Les Gens du Voyage

La politique de la CPA dans ce domaine s'articule autour de 2 points.

### - Aménagement et création des aires d'accueil

Dans le cadre des priorisations des politiques publiques, les constructions des aires suivantes ont été retenues: Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, Fuveau, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Cabriès/Vitrolles.

La construction de ces aires a été confiée à la SPLA dans le cadre d'une convention d'aménagement.

### - Gestion et équipement des aires

La gestion et l'animation des Aires d'Accueil Communautaires et notamment Le Realtor, s'effectuent dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public d'une durée de 7 ans qui, après une procédure de mise en concurrence, a pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2011. Le délégataire, gestionnaire des Aires d'Accueil Communautaires, jusqu'au 31 Décembre 2017 est ALOTRA.

Le cadre juridique de cette convention est l'affermage.

Le montant contractualisé de la participation financière de la collectivité pour l'année 2012, au titre de la gestion de l'Aire Le Realtor seule, est déterminé dans le cadre de la négociation de la DSP.

Les obligations en entretien et en travaux qui incombent aux parties sont également contractualisées ainsi que la description et le contenu des projets sociaux.

Une augmentation budgétaire est à prévoir à partir de 2013 dès la mise en œuvre effective des nouvelles aires d'accueil.

A l'horizon de la mise en œuvre complète du Schéma Départemental, le budget sera susceptible d'être progressivement augmenté pour être multiplié par 10 à une échéance de 8 à 10 ans.

Un maximum de 11 aires réparties sur 9 secteurs sont susceptibles d'être réalisées dans le cadre de l'exécution du Schéma Départemental. Celui-ci est actuellement en cours de révision.

## C – DGA Déplacements Transports et Infrastructures

### 1 Direction des Transports

En investissement les actions sont les suivantes :

#### a. Billettique

L'opération devrait se terminer en 2013 avec la validation de la VSR (Vérification des Services Réguliers) des lignes urbaines, régulières et scolaires, et la finalisation des dernières fonctionnalités.

#### b. Système d'exploitation et d'information Voyageurs :

Cette nouvelle opération d'AP/CP sur 3 années consiste en la mise en place d'outils destinés à l'exploitation des services, reposant sur un système de géo- localisation en temps réel des véhicules.

De plus ce système doit permettre d'informer en temps réel la clientèle sur les arrivées des bus et des cars.

Ce système comprend également de l'affichage dynamique aux principaux arrêts ainsi qu'à bord des véhicules.

#### c. Réseau urbain d'Aix-en-Provence

La nouvelle DSP comprendra un périmètre des transports urbains élargi, intégrant Venelles, Eguilles, le service des Diablines, le transport scolaire d'Aix en Provence, la gestion des Parcs Relais ainsi qu'une offre kilométrique accrue. Ces évolutions génèrent des transferts de crédits relativement stabilisés en volume. Une partie de cette ligne budgétaire sera consacrée à la clôture de l'actuelle DSP dont le solde ne sera connu qu'en début d'année 2012.

#### d. Réseau intercommunal et petits réseaux

Les modifications apportées par la future DSP contribuent à une faible évolution de ces crédits budgétaires, principalement constitués par des marchés relatifs aux services de transports sur lignes régulières intercommunales, mais également le Transport à la Demande, le Transport de Personnes à Mobilité Réduite et les navettes communales.

#### e. Réseau scolaire

L'amélioration constante du transport scolaire exigée par la demande d'un service de qualité implique un impact budgétaire influencé également par des marchés actualisés, sensibles notamment à l'évolution des prix des carburants.

#### *f. Autres réseaux et dépenses diverses*

Ce poste regroupe les participations de la CPA à différents organismes et autorités organisatrices (SMITEEB, CG13, Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône) ainsi que diverses dépenses liées aux marchés de gestion de la billettique, de la billetterie ou l'information voyageurs.

## **2 Infrastructures de Déplacements**

En investissement la plupart des opérations importantes relatives à la problématique Transports lancées les années précédentes se poursuivent autour de deux axes principaux : le développement de l'offre de transport et la réalisation d'infrastructures adaptées à son évolution nécessaire sur notre territoire.

En terme de pôle d'échanges, deux opérations majeures sont lancées : la nouvelle gare routière d'Aix et le pôle d'échanges du Plan d'Aillane aux Milles. Celles-ci arrivent en phase travaux et vont donc mobiliser des crédits importants. Le mandat confié à la S.P.L.A. pour le pôle d'échanges d'Aix en Provence entrera dans une phase de travaux importante en 2012 : l'implantation de la gare provisoire, les aménagements routiers et le mur de soutènement du futur pôle d'échanges.

Le projet du Plan d'Aillane verra quant à lui un démarrage de travaux portant sur des liaisons routières, des modifications d'échangeur et de parking.

Ces deux opérations font partie du Contrat de développement signé avec la Région pour la période 2010-2013 et bénéficient donc d'une participation financière de plus de 10 M€ cumulés.

Une nouvelle opération va être réalisée : il s'agit de la liaison entre le pôle du Plan d'Aillane et la nouvelle gare routière d'Aix, en association avec le projet de Bus à Haut Niveau de Service (B.H.N.S.) dont les études d'avant-projet se poursuivent. Le B.H.N.S. constitue la colonne vertébrale du futur réseau urbain, avec comme ressources l'optimisation du Versement Transport, un subventionnement régional pour les études et une participation de l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

L'année 2012 verra la poursuite d'opérations des parcs relais Krypton et Malacrida. Ils contribuent au délestage du trafic aujourd'hui concentré sur la gare routière d'Aix et s'accompagnent d'un programme de circulation sur couloirs de bus ainsi qu'une articulation avec le futur B.H.N.S. L'agrandissement du parking Krypton a également été retenu dans le contrat de développement.

Les études du projet de liaison entre le pôle universitaire, le parking Krypton et le quartier du Pont de l'Arc seront lancés en 2012 dans le cadre du Plan Campus.

Enfin, la direction maintient son activité pour la création et la maintenance des points d'arrêts des lignes régulières et urbaines.

### **3 Déplacements et Sécurité**

La CPA souhaite développer son action en faveur des déplacements à vélo. Le premier levier consiste à sécuriser le stationnement, en particulier à proximité des lieux de correspondance avec les bus et cars avec le projet d'implantation de Vélobox.

En second lieu, l'aménagement de pistes cyclables contribue à sécuriser les parcours et dans cet objectif l'axe intercommunal entre Vitrolles et Le Tholonet, partiellement réalisé aujourd'hui, pourrait être finalisé.

Par ailleurs, la relance d'une politique de sécurité routière passe par la réalisation d'une piste d'éducation à la circulation. Construite à proximité du Pôle d'échanges de Plan d'Aillane, cet équipement accueillerait un public issu des communes membres, notamment scolaire.

Enfin, un service de partage d'automobiles électriques est envisagé afin de compléter les services de transports

Les services de stationnement vélo et de partage de véhicules électriques reposent sur une gestion commerciale (prise d'abonnements, maintenance, assistance) qui est confiée à des partenaires privés dans le cadre de marchés de prestations de service.

Par ailleurs, la CPA continue à soutenir les associations qui contribuent à l'action communautaire en faveur de la sécurité routière, du covoiturage et du vélo.

## **D – DGA Prospective et Aménagement**

### **1 Mission Partenariats Europe**

Les actions des missions Partenariats Europe et Conseil de Développement permettront :

- de mettre en place le dispositif d'appui auprès de services ou des communes pour l'émergence de projet s'inscrivant dans les programmes européens
- de soutenir l'action des associations optimisant l'impact du fait européen.
- d'assurer le maintien du dispositif d'aide au déplacement domicile/travail mis en place avec ESCOTA,

### **2 Enseignement Supérieur et Recherche**

Les grands axes sont les suivants :

- soutien au développement et au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire,
- mise en œuvre d'une politique communautaire dans ce domaine, avec la mise en place de partenariats avec le Rectorat ou les établissements,
- soutien aux actions destinées à conforter le pôle universitaire Aixois dans un contexte international (CPER 2007-2013 – Plan Campus).

La CPA réalisera en outre, dans le cadre de mesures d'accompagnement, certaines infrastructures dans les quartiers Sud d'Aix-en-Provence (ponts sur l'A8 et l'Arc, triplement du Krypton, aménagement de l'avenue Arc de Meyran), et assurera une meilleure accessibilité du quartier des Facultés (voies de bus, BHNS, halte ferrée des Facultés).

### **3 Direction des opérations d'aménagement**

Suite à la réorganisation des services, la nouvelle Direction des opérations d'aménagement a pour mission de réaliser les études de faisabilité de création de zones d'activités et d'habitat communautaires, de les mettre en œuvre et d'assurer leur pilotage et leur suivi.

Le budget de cette direction est principalement réparti entre l'investissement du budget général (prestations liées à la définition de la faisabilité des opérations, études de mises en œuvre des projets et participations aux aménageurs) ; et le budget annexe de l'aménagement qui concerne la mise en œuvre de deux ZAC communautaires d'activités, le Carreau de la Mine à Meyreuil et les Vergeras à St Estève Janson. Le rapport d'orientations budgétaire du budget annexe fait l'objet d'un rapport séparé.

- Pour les projets de zones d'activités, sont prévus : le projet de zone d'activités au Pin Porte Rouge, le projet de ZAE au Safre sur la commune de Simiane, le projet de zone de Plan d'Aillane à Aix en Provence, le projet de ZAE à Meyrargues sur le site de l'Espougnac et le projet de ZAC aux Sybilles sur la commune des Pennes Mirabeau.

Il est par ailleurs envisagé la création de 2 AP/CP pour les opérations de ZAC d'extension du Plateau de Berthoire à Lambesc et de ZAC de la Burlière à Trets. Il s'agit des participations de la CPA à la SPLA, votées dans le cadre des traités de concession délibérés en 2011.

- Pour les projets de zones d'habitat, il est prévu :
  - les études de faisabilité et les dossiers de ZAC qui concernent les opérations communautaires des Michelons à Venelles, du centre ancien de Lambesc et du Quartier des Lauves à Saint Paul les Durance,
  - le versement de la participation à la SPLA concernant la ZAC du centre ancien de Trets,
  - estimations de participations pour les opérations du centre ancien de Lambesc, du Quartier des Lauves à St Paul lez Durance et des Michelons à Venelles.

Cette année, il apparaît une recette d'investissement dans le budget général qui provient de la balance du Budget annexe. En effet, jusqu'à présent c'est le budget général qui a équilibré chaque année le budget annexe en raison de

l'important volume de dépenses liées aux travaux de viabilisation de la ZAC de Meyreuil.

Les travaux se sont terminés en juin 2011, les premières recettes de cession seront encaissées en 2011 et se poursuivront en 2012.

#### **4 Le Schéma de Cohérence Territoriale**

La mise en œuvre de cet objectif sur l'année 2012 vise essentiellement la finalisation du rapport de présentation du SCOT, la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Document d'Aménagement Commercial (DAC), ainsi que l'achèvement de l'Etat Initial de l'Environnement. Ce chantier sera conduit dans le cadre d'une concertation soutenue de nos partenaires et d'une communication de grande envergure.

#### **5 L'Equilibre Social de l'Habitat**

La mise en œuvre de cette compétence au sein de cette direction sur l'année 2012 vise les objectifs suivants :

##### **a - Soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux :**

Cet objectif est conduit au travers de trois actions :

✱ La gestion des aides à la pierre déléguées par l'Etat (en cours de renouvellement) qui permet l'attribution des aides publiques au nom de l'Etat pour les opérations de production et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. L'enveloppe budgétaire déléguée est inscrite au budget pour information et suivi. Cette mission a permis de mettre en place une programmation pluriannuelle avec l'ensemble des communes et des logeurs sociaux. L'année 2012 correspondra à la septième année d'exercice de cette délégation. Dans le cadre de cette deuxième convention, les objectifs de l'Etat restent en forte croissance, mais en plus grande cohérence avec le futur. Cette convention reste un moyen utile qui permet de réserver des crédits dans un contexte où la garantie du maintien des aides de l'Etat est toujours susceptible d'être remise en question.

✱ Les aides financières directes pour la production et la réhabilitation de logements : La CPA a mis en place une politique d'attribution de subvention sur son budget propre en complément des aides publiques au logement. Le dispositif financier, qui a été révisé en 2008 pour être forfaitisé et conditionné

au respect de normes environnementales de qualité, sera recadré pour intégrer, d'une part la diminution de crédits d'Etat et les nouvelles réglementations issues du Grenelle II ; et d'autre part, les orientations du PLH 2012. Par ce biais, la CPA participe à l'équilibre financier des opérations de production et/ou de réhabilitation de logements sociaux. Il convient néanmoins de souligner qu'il est toujours extrêmement difficile de prévoir les dates de versements effectifs des subventions car ce sont les logeurs sociaux qui sont maître d'ouvrage et les opérations sont souvent retardées pour des raisons inhérentes à la conception de bâtiments.

*\* La garantie des emprunts à destination des organismes de logements sociaux : Par ce système de co-garantie des emprunts, avec les communes ou le Conseil Général, la CPA apporte un soutien, sans impact budgétaire direct, aux opérations de logements sociaux. En contrepartie, un contingent de logement est réservé à la CPA.*

#### b - Contribuer à la réhabilitation des noyaux villageois et à la valorisation de centres anciens :

Cet objectif visant notamment la réduction de la vacance, la lutte contre l'insalubrité et la réhabilitation de logements permettant une mixité de l'habitat est, lui aussi, conduit dans le cadre de deux actions distinctes :

*\* La CPA accorde des aides aux propriétaires privés pour réhabiliter leurs logements en complément des aides de l'ANAH. Ce dispositif est essentiellement mobilisé dans le cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : une première en maîtrise d'ouvrage communautaire est en cours sur le centre ancien de Pertuis, une nouvelle en maîtrise d'ouvrage communale devrait être mise en place sur le centre d'Aix en Provence.*

Concernant le Programme d'intérêt général « Mieux Habiter, Mieux louer », il sera dans sa deuxième année d'activité sous sa forme renouvelée compte tenu des évolutions réglementaires de l'ANAH. Il vise notamment une importante action de traitement de l'habitat indigne et d'une amélioration des performances énergétiques des logements.

*\* La CPA poursuit son dispositif de soutien aux actions communales visant le traitement des façades en remboursant aux communes, le quart de leur participation.*

#### c - Favoriser l'accession sociale à la propriété :

Cet objectif vise essentiellement l'amélioration de la solvabilité des jeunes ménages « primo-accédants » en complément des actions publiques comme le Prêt à Taux Zéro sous sa forme renouvelée (PTZ +). Elle se concrétise par la mise en place d'un soutien financier de la communauté, en complément des prêts aidés et pour un public vérifiant des conditions spécifiques

Plus généralement, il serait également souhaitable de réfléchir à la possibilité d'inciter les communes à une meilleure production de logements.

## CONCLUSION

A ce jour, les grands équilibres sont préservés. Cependant, compte tenu des incertitudes pesant sur l'évolution des ressources et de l'augmentation quasi mécanique des charges structurelles (notamment en matière de personnel, de dette et de nouvelles contraintes liées à la législation), il convient de rester vigilant.

La préservation de cet équilibre passe par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec un taux de progression ne dépassant pas 3% par an,
- une optimisation des ressources,
- le maintien d'un niveau d'autofinancement suffisant afin que l'effort sur l'épargne accompagne l'intensification d'un recours à l'emprunt,
- un volume annuel d'investissement ne dépassant pas 100 M€,

L'effort d'investissement se poursuivra en 2012 compte-tenu de la politique ambitieuse de la Communauté.

Toutefois le niveau des demandes d'investissement affiché dans le programme pluriannuel d'investissement étant très supérieur à l'objectif fixé, un arbitrage corrélé à la priorisation des projets mis en œuvre pour les différentes politiques publiques doit être envisagé afin de préserver la bonne santé financière de la Communauté du Pays d'Aix.

Enfin, il importe de s'orienter vers une refonte complète du pacte financier de la DSC, en indexant son niveau et son évolution sur le potentiel de ressources communautaires, afin de revoir in fine dans un consensus large la répartition entre communes bénéficiaires.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 relatif à la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 septembre 2011.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2012 du Budget Principal.

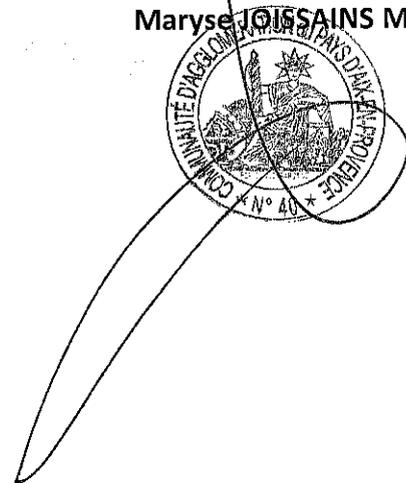
**OBJET : Ressources - Budget - Débat d'orientations budgétaires 2012 - Budget principal**

---

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir débattu, le Conseil de Communauté prend acte du rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



16 NOV. 2011